

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, le président**
M. JACQUES BÉNARD, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE VALORISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES À
L'AIDE D'UN PROCÉDÉ DE DÉSORPTION THERMIQUE ANAÉROBIE À CONTRECOEUR**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 septembre 2024 à 19 h
Centre multifonctionnel de Contrecœur, Salle Norambar 475, rue Chabot, Contrecœur et
Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 SEPTEMBRE 2024

PRÉCISIONS :

M. ROBERT MURRAY	1
M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE/Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX	9
M. GUILLAUME GENDRON.....	15

MOT DU PRÉSIDENT	15
------------------------	----

PÉRIODE DES QUESTIONS :

M. MAXIME MAHER.....	17
Mme FABIENNE CHABOT	20
LA COMMISSION	38
Mme CATHERINE RONDEAU	42
Mme ANDRÉE CHARTIER.....	55

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

M. CLAUDE DANSEREAU.....	62
M. ALEXANDRE RICHARD.....	71
M. LAURENT DUCHASTEL	74
Mme CATHERINE RONDEAU	80
Mme FABIENNE CHABOT	87

MOT DE LA FIN	93
---------------------	----

FIN DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contreccœur par Triumvirate Environmental*. Dans un premier temps, je voudrais vérifier si monsieur Murray, le porte-parole de l'initiateur, a des éléments à nous communiquer suite aux questions qui ont été posées cet après-midi.

10

M. ROBERT MURRAY :

Oui, Monsieur le président, nous avons des précisions qu'on peut apporter à la commission.

15

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

20

M. ROBERT MURRAY :

Alors, vous allez pardonner si... j'ai ma liste ici là. Alors, il y avait la question, lors des transferts des résidus du site vers les points finaux, est-ce qu'il y a d'autres sites de transbordement? Alors, 95 % non, c'est direct du point A jusqu'au point de valorisation ou du point d'élimination, en ce moment, il y a environ 5 % qui est envoyé vers une installation à Chambly, qui eux le redirigent vers une autre installation, mais de la même compagnie en Ontario.

25

LE PRÉSIDENT :

OK. C'est bon. Donc ça, c'est ce que vous aviez. Est-ce que vous avez d'autres points?

30

M. ROBERT MURRAY :

Oui. Oui, j'en ai d'autres.

35 **LE PRÉSIDENT :**

OK, c'est bon. Parfait.

40 **M. ROBERT MURRAY :**

45 Alors, il y avait des questions sur les BPC et est-ce qu'on peut les mesurer. Et deuxième question, est-ce qu'on peut... est-ce qu'on vérifie la teneur de BPC, tout ça. Alors oui, l'usine est en mesure de détecter des BPC avec leur laboratoire sur le site même qu'ils ont. Et deuxième partie, oui, ils font des contrôles de qualité très fréquents de leur propre... en ce moment, ils transigent les différents solvants, ils vont prendre un échantillon par l'eau, qui est généralement un baril, genre, 200 litres peut-être, là, ils vont prendre un échantillon de ce lot-là pour valider qu'on ne dépasse pas. Parce qu'ils ne peuvent pas gérer des matières dangereuses résiduelles contenant les BPC en haut de 50 milligrammes par kilogramme de concentration. Alors, on doit valider qu'ils rencontrent cette obligation-là.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Le client?

55 **M. ROBERT MURRAY :**

Triumvirate.

60 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, Triumvirate, c'est bon.

65 **M. ROBERT MURRAY :**

Triumvirate doit s'assurer. Il ne peut pas les recevoir. Et leur procédure, comme ils le font en petite batch un peu, comme ça, si jamais c'était détecté, ils savent d'où viennent les différences, ça vient de la source A, B, C, D, E, et ils peuvent à la suite, bon, on va déterminer c'est qui aurait pu faire ça.

70 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. ROBERT MURRAY :

75 Alors, ils ont une méthode, puis ils ont une procédure à suivre en cas si ça arrive.

LE PRÉSIDENT :

80 Parfait. Très clair.

M. ROBERT MURRAY :

85 Alors l'autre question, c'était les démarches pour voir si on ne pouvait pas trouver d'autres récepteurs ou clients pour cette huile l'organique là, plus *local*. Alors, il y a des efforts qui ont été déployés et on s'est rendu compte de la grande difficulté pour les utilisateurs plus *local* à accepter ce carburant alternatif là puisqu'il est classé encore comme une matière dangereuse.

90 Alors pour valoriser une matière dangereuse, ça prend toute une série de procédures environnementales, et tout ça, et beaucoup de clients, bien, c'est compliqué pour eux en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

OK, je comprends.

95 **M. ROBERT MURRAY :**

100 Alors, est-ce que ça va être plus facile dans l'avenir? Peut-être, peut-être que non. Alors, c'est la réalité, mais ça n'empêche pas que c'est un désir d'accompagner, de pouvoir valoriser plus localement évidemment parce que non seulement ça nous facilite la vie, mais c'est plus rentable.

LE PRÉSIDENT :

105 Tout à fait. Je vous pose une question là-dessus. Donc là, vous me... je comprends que les huiles organiques qui vont être générées par le procédé vont quand même continuer d'être considérées comme des matières dangereuses?

M. ROBERT MURRAY :

110 De ma compréhension, oui.

LE PRÉSIDENT :

115 OK, c'est bon.

M. ROBERT MURRAY :

120 Oui, oui.

Donc l'autre question, c'était dans le procédé, on traite les résidus, et tout ça, et on récupère les métaux inertes. Alors, comment va-t-on valider que ces métaux-là ne sont plus contaminés? Alors, il y a deux facettes. Lorsqu'on va faire ce qu'on appelle la mise en œuvre du procédé, on doit faire des tests de validation que les systèmes fonctionnent bien. Je ne veux pas prendre un terme anglais, là, malheureusement le terme français m'échappe, là. Vous le connaissez sans doute, le *commissioning* qu'on dit, là, la mise en œuvre.

125

Alors lors de cette étape-là, on va vouloir faire des essais pour valider que tout fonctionne bien. Une fois qu'on va avoir validé que tout ça fonctionne bien, il y a plusieurs façons qu'on peut le faire : il y a le visuel, est-ce que le métal est encore contaminé, et tout ça. Alors, il y a plusieurs façons.

130

Par la suite, on prévoit faire, c'est plus une inspection visuelle pour le métal. Est-ce qu'il y a encore du carbone, du noir de carbone, et tout ça. Parce que s'il est contaminé par une huile, bien, c'est collant un peu, puis le noir de carbone serait collé dessus, en d'autres mots. Alors, ça nous

135

démontrerait, ça nous montrerait qu'il y a peut-être quelque chose qui fonctionne un peu moins bien, là.

LE PRÉSIDENT :

140

OK.

M. ROBERT MURRAY :

145

Alors, c'est plus un aspect visuel une fois que tout fonctionne bien.

LE PRÉSIDENT :

150

OK, c'est bon.

M. ROBERT MURRAY :

155

Et puis, par la suite, alors autre question que, Monsieur le président, vous aviez, c'était lié avec une réponse qu'on a donnée à la question 33, pour les risques si jamais il y avait un incident ou l'ATDU, l'unité des thermiques, avait une défaillance, et par la suite, le réservoir principal avait une défaillance majeure qui affecterait un effet domino les autres réservoirs.

160

Et votre questionnement, c'était, vous avez écrit, c'est vrai, je l'ai écrit, bon, je l'ai écrit que les réservoirs sont protégés par les réservoirs les autres équipements.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

165

M. ROBERT MURRAY :

Bon. Oui, je comprends maintenant, c'est mal exprimé, et ça, Monsieur le président, je m'en excuse, j'aurais dû être plus éloquent dans mon écriture. Ce que ça veut dire, c'est on a... Pardon, j'utilise des...

170 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

175 **M. ROBERT MURRAY :**

On a un réservoir ici qu'il y a un effet, une explosion ou un effet, qui crée une onde de choc qui va affecter un autre réservoir ici. Puis nous, on a présumé c'est le plus gros réservoir local, qui lui, à cause de ce choc-là, va avoir une défaillance et va causer un déversement. Alors ce que moi, je voulais dire, c'est les autres réservoirs sont situés en arrière de celui-là et il y a des équipements. 180 Alors, ils sont comme... le réservoir en arrière, il est, genre, protégé de l'onde de choc par ce premier réservoir-là et des autres équipements autour. Donc, l'onde de choc va moins affecter les réservoirs plus loin. C'est ce que j'avais, c'est le scénario j'avais en tête, je l'ai mal écrit.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est bon, on ne vous en veut pas, on ne vous en tiendra pas rigueur. Mais, est-ce que, par exemple, on imagine qu'il y a quatre réservoirs, le réservoir 1 explose, il y a une onde de choc sur le deuxième, et deuxième se perfore, mais est-ce que le deuxième ne pourrait pas créer une onde de choc à son tour, genre, effet?

190 **M. ROBERT MURRAY :**

Bien, puisque l'effet sur le deuxième réservoir, c'est plus que lui, il a subi le choc principal.

195 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

200 **M. ROBERT MURRAY :**

Et là, le métal, et tout ça, bon, ça a tout déflagué, puis ça a causé des incidents, alors... Mais l'onde de choc s'est dégradée à cause de cette... c'est la mécanique énergétique, si on veut. Les zones de choc, c'est de l'énergie. Pour briser un métal, ça prend de l'énergie.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, OK, je comprends.

M. ROBERT MURRAY :

210 Alors dès que l'onde se propage, passe à travers ça, bien, les équipements plus loin sont moins affectés. C'est la logique que j'avais.

LE PRÉSIDENT :

215 C'est bon, OK. C'est bien. Donc, c'est clair.

M. ROBERT MURRAY :

220 J'aurais dû.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais écoutez, c'était un questionnement qu'on avait.

225 **M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

230 Maintenant, est-ce que vous avez d'autres...

M. ROBERT MURRAY :

235 Je crois que j'en ai un dernier. On parlait de l'azote, juste avant. Alors, comme vous avez mentionné, on utilise l'azote, on va beaucoup utiliser de l'azote pour inerte, pour s'assurer il n'y a pas d'émanation, ça va empêcher les risques d'explosion, et tout ça. Alors le questionnement, c'était

240 d'où vient cet azote? Vous allez avoir un immense réservoir d'azote pour votre usage. Bon, je ne m'en souviens pas, j'ai parlé avec mon ingénieur et on ne va pas avoir un grand réservoir, on va avoir un générateur d'azote sur le site.

Alors l'azote, l'azote vient de l'air qu'on respire. Il y a soixante quoi, 72 % dans l'air environ, là, grosso modo.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

250 **M. ROBERT MURRAY :**

Alors, on prend l'air et il y a une façon pour... avec des membranes pour séparer les molécules d'azote, on les comprime, puis il va avoir un petit réservoir, et tout ça, ça occupe un espacement d'environ 3 mètres, 4, 5 mètres, là. C'est une petite unité, là, ça ne demande pas une grande superficie, tout ça, et ça va alimenter en continu le système.

255 **LE PRÉSIDENT :**

260 C'est bon. Donc, c'est bien. Là, c'est très clair. Et cet azote-là, dans le fond, vous l'envoyez, par exemple, autour du convoyeur, prenons... Parce que je sais qu'elle va aller dans ce coin-là. Donc si vous êtes obligé d'en envoyer continuellement, c'est parce que ce n'est pas dans une chambre fermée puis l'azote, elle va fuir?

265 **M. ROBERT MURRAY :**

Exactement. Et parce qu'on va quand même aspirer dans plusieurs équipements, on veut ramasser cet azote-là ainsi que les émanations qui sont captées sous le cap d'azote, là, si on veut. On va les aspirer et traiter dans l'oxydateur thermique. Alors, il faut toujours générer un peu plus d'azote.

270

LE PRÉSIDENT :

275

OK, je comprends. C'est bon. C'est clair. Bien, merci beaucoup, monsieur Murray.

Du côté des personnes-ressources, je pense que monsieur Laporte voulait apporter certaines précisions ce soir.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

280

Monsieur le président, on n'a pas l'information qui a été demandée à la séance de cet après-midi, on aimerait pouvoir répondre demain.

LE PRÉSIDENT :

285

Éventuellement. Donc, c'est bien. Merci beaucoup.

290

J'aurais une question cependant pour vous. Est-ce que... monsieur Murray nous disait, là, qu'il prétend que l'huile organique, après qu'elle va avoir été traitée par l'unité, là, par l'unité ADTU, appelons-la comme ça, il considère que ça va être encore considéré comme une manière... une manière; une matière dangereuse, est-ce que c'est bien le cas?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

295

J'invite madame Veilleux à répondre, s'il vous plaît.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

300

Oui, Monsieur le président, effectivement, les extrants sont considérés contre des matières dangereuses résiduelles dans le procédé de l'initiateur incluant l'huile pyrolytique.

LE PRÉSIDENT :

305

Et, est-ce qu'éventuellement, avec l'accumulation de données, par exemple, sur ce procédé-là, est-ce que le ministère pourrait éventuellement considérer que ce n'est plus des matières

dangereuses si des analyses sont faites de ces huiles organiques là et qu'on réalise qu'il n'y a plus de matières dangereuses dedans après le procédé?

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

310

En fait, c'est déjà prévu dans le *Règlement sur matières dangereuses*...

LE PRÉSIDENT :

315

OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

320

... à l'article 5 ou 6, là, je ne m'en rappelle plus, que tous les résultats, je sais que ce n'est pas une incinération, mais bon, d'un traitement thermique sont considérés comme des matières dangereuses résiduelles. Donc, c'est déjà prévu comme ça dans le Règlement.

LE PRÉSIDENT :

325

OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

330

Par contre, si dans l'autorisation, on pourrait peut-être prévoir des conditions avec l'échantillonnage précis, une fréquence, et tout ça, et bon, là, peut-être que ce serait possible. Mais d'emblée, c'est une matière dangereuse résiduelle.

LE PRÉSIDENT :

335

Parfait, c'est bon. Parce que c'était aussi une de nos questions, est-ce que le ministère aurait un intérêt à documenter le fonctionnement de ce procédé-là, comme c'est la première fois qu'il y en a un au Québec pour parer ou pour contribuer à documenter la situation pour d'éventuels mécanismes comme ça qui pourraient venir au Québec, soit chez Triumvirate ou ailleurs?

340 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

C'est sûr que personnellement, je pense que oui, on a toujours intérêt à en savoir plus sur un nouveau procédé. Au niveau de la réglementation, il y a un article qui permet de faire une recherche et développement qui n'est pas une autorisation par un 22, mais un autre type d'autorisation. Par contre, c'est sur une durée beaucoup plus restreinte, donc je ne veux pas m'avancer là-dessus, ce n'est pas moi qui fais les...

LE PRÉSIDENT :

350 C'est bien. Mais comme monsieur Laporte, vous disiez, donc il pourrait y avoir peut-être dans l'autorisation éventuellement un suivi de la physicochimie, par exemple, des huiles organiques qui sont produites par l'unité?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

355 Il va certainement en avoir un.

LE PRÉSIDENT :

360 Ah, bon? OK. Donc, c'est intéressant déjà, donc ça permettait...

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

365 Et si je peux préciser, c'est vraiment tous les extrants, donc c'est...

LE PRÉSIDENT :

Ah, tous les extrants. OK, c'est bon.

370 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

Exactement, c'est ça. Donc, ça comprend aussi la matière noire, ou peu importe comment qu'on l'appelle, là.

LE PRÉSIDENT :

375

Ah, OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

380

Matière carbonisée.

LE PRÉSIDENT :

385

C'est bon. OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

Oui.

390

LE COMMISSAIRE :

Oui. Juste pour être sûr que j'ai bien compris, en fait, si dans votre autorisation, il y avait justement un certain nombre de conditions qui ferait en sorte que l'huile en question n'est plus... est-ce que c'est possible qu'elle ne soit plus considérée comme une matière dangereuse et, conséquemment, est-ce que ça serait plus facile de l'utiliser localement?

395

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

C'est sûr que ça demanderait des analyses préautorisation, s'assurer qu'effectivement, en fait, des analyses avec des intrants différents aussi, là, puisque Triumvirate utilise une très grande variété d'intrants, ça prendrait une grande quantité d'analyses...

400

LE PRÉSIDENT :

405

OK.

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

410 ... pour s'assurer qu'effectivement, ce n'est pas une matière dangereuse résiduelle. Donc, je ne veux pas dire que ce n'est pas impossible, mais ça serait peut-être difficile.

LE COMMISSAIRE :

415 OK. Et admettons que ce soit possible, est-ce que ça veut dire que cette huile-là pourrait être effectivement utilisée dans différentes usines au Québec?

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

420 Oui, effectivement, elle pourrait être utilisée à ce moment-là comme une huile... comme une matière résiduelle. Ceci dit, même si elle est classée comme une matière dangereuse résiduelle, elle peut être utilisée pour utilisation à des fins énergétiques qu'on appelle dans le *Règlement sur les matières dangereuses*, j'ai ici la liste, là, je pense qu'il y a environ 44 entreprises qui utilisent ce type d'énergie là, là, où est-ce que c'est une alternative au combustible normal, disons, entre guillemets.
425 Donc, ce n'est pas une problématique que ce soit classé comme matière dangereuse résiduelle tant que le destinataire a les autorisations pour la recevoir et l'utiliser.

LE COMMISSAIRE :

430 Et ça, on comprend de monsieur Murray que le fardeau revient à l'entreprise et à l'utilisateur?

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

435 Oui.

LE COMMISSAIRE :

440 OK. Et donc si... je ne veux trop prendre de temps là-dessus, mais si effectivement, il y avait donc, hypothétiquement, là, encore une fois, au niveau du ministère, ce n'était pas, avec différents moyens, là, pas une matière dangereuse, est-ce que ça voudrait dire à ce moment-là que

les entreprises pourraient l'utiliser sans avoir elles-mêmes à faire la démonstration qu'elles peuvent l'utiliser? J'essaie juste de comprendre c'est quoi le...

445 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

Est-ce que ce serait plus facile pour les entreprises? C'est un petit peu la question que j'entends.

450 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est la question que je vous ai formulée.

455 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

Bien, je pense qu'effectivement, je ne peux pas dire parce que ça... je ne peux pas dire que c'est équivalent de prendre une matière dangereuse résiduelle ou d'en prendre une qui n'est pas dangereuse, effectivement, aussitôt que ça n'est pas dangereux, je pense que ça va faciliter un petit peu les choses, là.

460

LE COMMISSAIRE :

Très bien. OK, merci.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup, madame Veilleux et monsieur Laporte. Est-ce que vous pourriez... madame Veilleux... mais là, je peux m'adresser à monsieur Laporte, mais est-ce que le ministère pourrait nous déposer la liste des 44 entreprises auxquelles que... qui seraient autorisées à utiliser les matières dangereuses individuelles comme source énergétique?

470

Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :

Vous désirez avoir le nom des compagnies?

475

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible?

480 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

Il faudrait je vérifie avec la *Loi de l'accès à l'information*, mais je crois que oui.

LE PRÉSIDENT :

485

C'est bon. Parfait. C'est bien. Sinon, bien, c'est ça, vérifiez, puis si ce n'est pas possible, il suffira de nous le signifier puis on va composer avec ça. Donc, merci à vous.

490

Donc, le registre est maintenant ouvert, vous pouvez dès maintenant, là, vous y inscrire si vous voulez poser des questions. Ah, pardon, c'est vrai, c'est vrai, parce que monsieur Gendron avait peut-être des précisions à nous apporter. Excusez-moi.

M. GUILLAUME GENDRON :

495

Oui, excusez, je voulais apporter une clarification par rapport à une question qui m'a été posée par Monsieur le commissaire, à savoir les usages autorisés à proximité, les terrains limitrophes au terrain de Triumvirate. Donc les terrains au sud, en fait, l'usage industriel léger et haute technologie est bel et bien autorisé, en plus des usages commerciaux. Donc, la possibilité qu'un projet commercial soit limitrophe, oui, c'est possible.

500

LE PRÉSIDENT :

505

Donc, le registre est maintenant ouvert, comme je mentionnais. Vous pouvez vous y inscrire pour venir poser vos questions pour la présente séance. Donc, les gens en salle, donc c'est toujours la même chose, c'est la table à l'arrière. Et pour les gens qui sont à distance, vous pouvez participer par vidéoconférence ou par téléphone en vous inscrivant au registre avec le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6. Je répète le numéro de téléphone, 1-800-463-4732, poste 6.

510 Par la suite, une personne de notre équipe va communiquer avec vous par téléphone pour valider les détails et vous transmettre les informations de votre intervention en direct devant la commission.

Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou vous exprimer verbalement...
515 ou exprimer verbalement votre opinion, nous vous invitons à vous inscrire avant le 7 octobre à 16 h, en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*, sur le site Web du BAPE à la page concernant le dossier.

Si vous désirez vous exprimer par écrit, et ça inclut les personnes qui voudraient être entendues par la commission suite au dépôt d'un mémoire, vous devez nous transmettre votre mémoire, votre commentaire ou votre image commentée. Donc, les documents doivent être... vous devez remplir les formulaires qui sont prévus à cet effet sur la page Web du BAPE avant le 17 octobre 2024 à 16 h. Donc, il y a deux dates, là : une date pour manifester votre intention d'être entendu par la commission et une date pour... une date limite pour le dépôt de vos mémoires. Donc, ces deux
520 dates-là sont le 7 octobre à 16 h, donc pour signifier votre intention de vous exprimer ou d'être entendu par la commission, et 17 octobre 2024 à 16 h, date limite pour tout dépôt de documents soit mémoire, commentaires ou image commentée. Si ça vous paraît compliqué, n'hésitez pas à demander à Kim Maloney ou à Véronique Boileau... Beaulieu, pardon, qui se trouvent à l'arrière de la salle.

530 Maintenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure de l'audience publique très rapidement. Là, on commence à être bien entraîné après deux séances. Donc, je demande aux participants et aux participantes d'éviter les longs préambules à leurs questions. Il y aura, comme cet après-midi, deux questions par intervention, sans sous-question, qui sont permises. Vous pourrez
535 vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions.

Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées, donc il faut éviter, je le mentionne à chaque fois, les échanges entre les participants/les participantes et l'initiateur ou les personnes-ressources. Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque
540 désobligeante, propos diffamatoire, attitude méprisante ne sera toléré, mais encore là, on n'a pas eu de problème depuis le début de l'audience et je ne vois pas pourquoi il y en aurait.

545 Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services, et ça, c'est dans un processus d'amélioration continue. Donc, vous pourrez obtenir le formulaire, pour les gens qui sont en salle, à la table de notre secrétaire et de notre responsable en communication. Et si vous êtes en ligne, vous pouvez obtenir le formulaire dans la section des commentaires de la page Facebook *live* et sur le site Web du BAPE, donc toujours dans la page concernant le dossier. Et il est à noter que ce sondage va préserver votre

550 anonymat.

Voilà. Donc, j'invite maintenant la première personne qui s'est inscrite au registre, monsieur Maxime Maher, à venir, à s'avancer pour nous poser sa première question. Bonsoir, monsieur Maher.

555 _____

PÉRIODE DE QUESTIONS

560 **M. MAXIME MAHER :**

Bonsoir. J'aimerais ça revenir sur une réponse qu'on a eue hier. Dans le fond, on parlait de la valorisation présentement, c'était de 60 %. Je voulais voir c'était quoi la valorisation totale après le projet que la compagnie prévoyait avoir avec le nouveau procédé. Et ensuite, je poursuivrai avec le reste de ma question.

565

LE PRÉSIDENT :

570 Parfait. Donc, on peut répondre à la première partie. Monsieur Murray.

M. ROBERT MURRAY :

C'est une très bonne question. Le pourcentage de valorisation va certainement augmenter. Je n'ai pas le chiffre précis à vous donner, mais je fais un petit calcul dans ma tête en ce moment, là, parce qu'il y a quand même des résidus, comme les acides et les bases et des métaux, et tout

575

ça, qui vont quand même, qui ne sont pas traités dans l'unité en tant que telle, là. Je ne peux pas m'avancer. J'ai de la difficulté à saisir, de vous donner un pourcentage concret, là, mais il ne va qu'augmenter.

580

LE PRÉSIDENT :

Oui. Est-ce que c'est une information que vous pourriez déposer à la commission dans les prochaines 48 heures, par exemple?

585

M. ROBERT MURRAY :

Je crois qu'on pourrait faire quelques hypothèses et quelques calculs pour vous donner un ordre de grandeur, oui.

590

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, ça serait déposé sur le site Web du BAPE d'ici les prochaines 48 heures, là, c'est le délai qu'on demande pour le dépôt des documents.

595

M. MAXIME MAHER :

OK, fait que, dans le fond, c'est ça, ça fait que là, on augmente la valorisation de l'usine, on ne sait pas à quel point que ça va être mieux qu'avant, c'est ça?

600

LE PRÉSIDENT :

On augmente la production, en fait. Mais, en fait, ce que je comprends de monsieur Maher... pas de monsieur Maher, de monsieur Murray... ça commence à... on travaille fort, la fatigue commence à s'installer, excusez-moi, monsieur Murray. Donc ce que je comprends, monsieur Murray, c'est que oui, la production va augmenter, mais la valorisation, il semble dire qu'elle va nécessairement augmenter, mais il ne peut pas encore nous donner le chiffre exact. Donc, peut-être, dans vos chiffres, de donner pour référence, peut-être, puis ça, ça peut tenir sur un tableau, la situation actuelle. Donc, quel est le pourcentage de valorisation et quelles sont les hypothèses de pourcentage de valorisation après... avec le nouveau procédé.

610

Et vous avez une deuxième question, monsieur Maher.

M. MAXIME MAHER :

615

Oui, bien, je vais parler, en fait, des déchets de four, là, les noirs carbone surtout. Dans le fond, je voulais savoir quel type de noir carbone ils prévoient sortir de ça, est-ce que ça va être contaminé par des métaux lourds qui sont présents dans les aérosols, tous les produits qui vont être dans les intrants, et puis est-ce qu'ils croient être capables de se débarrasser de ça en valorisant le noir carbone comme il est prévu dans l'étude?

620

LE PRÉSIDENT :

OK, c'est bien. Donc, je pense que la question est claire.

625

M. ROBERT MURRAY :

Alors, une petite précision. Dans l'étude, Monsieur le président, on dit que... on présume qu'on devra l'enfouir, le noir carbone, mais qu'on espère trouver des débouchés de valorisation de ce noir de carbone là. Alors, toute élimination de matières dangereuses ou toute élimination de résidus, de matières résiduelles au Québec doit être caractérisée afin de valider la conformité avec la réglementation actuelle. Alors oui, vous devez avoir des échantillonnages de faits avant cette activité-là. Et lorsqu'on va développer ou travailler à œuvrer pour valoriser ces matières-là, il y aura aussi, t'sais, il va y avoir une étape de recherche et développement, comment est-ce qu'on peut faire, les entreprises. Alors, il va falloir plus caractériser. Alors, ça aussi, cette avenue-là, lorsqu'elle sera possible, va être en préambule des travaux de caractérisation. Alors, s'il y a des substances qui font en sorte qu'on ne peut pas, bien, elles seront gérées en conséquence.

630

635

LE PRÉSIDENT :

640

C'est bon. Donc, ça répond à votre question?

645 **M. MAXIME MAHER :**

Bien oui.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, merci beaucoup, monsieur Maher.

655 J'appelle maintenant madame Catherine Rondeau. Ça se pourrait ce soir qu'on intercale des questions de la commission. Pardon, c'était madame... excusez-moi, c'était madame Chabot. Je m'excuse, parce que là, il y a une ligne qui a disparu à mon insu et ce n'est pas plus grave que ça. Donc, madame Chabot, bonsoir, bonjour.

Mme FABIENNE CHABOT :

660 Oui, bonsoir. Alors ma question, c'est sûr, je reviens sur la question de la qualité de l'air, puis je vais en même temps valider ma compréhension des choses, mais au niveau que la qualité de l'air, je comprends qu'il y a eu des modélisations, puis peut-être la bonne nouvelle que j'ai apprise, c'est de dire que si on considère qu'il y a déjà des dépassements de certains contaminants dans le secteur, que si le projet présenté ajoute de ces contaminants-là, bien, on est refusé. Enfin, on ne peut pas ajouter des contaminants à des contaminants qui dépassent déjà les seuils. Ça, j'ai compris ça.

670 Maintenant, dans la modélisation, c'est un terme que vous utilisez pour savoir quel sera le portrait des contaminants anticipés. Je comprends qu'on part d'un portrait connu, ou peut-être modélisé, là, parce que les données qu'on a actuellement des contaminants dans l'air ici ne sont pas récentes ou, en tout cas, sont peu connues, puis là, on ajoute le scénario du projet. Mais là, c'est sur le portrait, notre portrait de départ, que j'ai des questionnements. Justement, comment qu'on l'a documenté? Est-ce qu'on s'est essentiellement fié aux données de 2016 qu'on avait, qui étaient des vraies données locales, ou on est allé chercher celles de Sorel? Vous avez évoqué Sorel, vous avez évoqué, je pense, une autre source. Puis là, déjà là, c'est comme on a projeté les affaires. Dans le fond, t'sais, c'est comme si je me dis, est-ce que le portrait de départ, il est vraiment précis ou on a déjà modélisé le portrait des contaminants actuels. Ça fait que ça, j'aimerais bien comprendre. Puis peut-être que j'aurai une autre question après.

LE PRÉSIDENT :

680

Parfait. Je vais diriger votre question à monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

685

Merci, Monsieur le président. J'aimerais faire intervenir monsieur Julien Légaré Lavergne.

LE PRÉSIDENT :

690

Monsieur Lavergne.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

695

Bonjour, Monsieur le président, Julien Légaré Lavergne, de la Direction de la qualité de l'air. Alors, ce que je comprends de la question ici, c'est de savoir comment la modélisation était présentée puis comment l'air ambiant, sous la forme du scénario préprojet, a été déterminé. Donc, en fait, dans la production d'une modélisation des contaminants atmosphériques, ce qu'il faut prévoir, c'est identifier toutes les sources de contaminants puis déterminer le taux d'émission de chaque contaminant à chacune des sources.

700

Ensuite, pour pouvoir bien évaluer, là, les concentrations, ensuite, avec le milieu ambiant, donc, en fait, ils doivent se... avant d'ajouter, là... Je pense que je suis en train d'échapper un peu ce que je veux expliquer. Pour pouvoir bien...

LE PRÉSIDENT :

705

Prenez votre temps, il n'y a pas de problème.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

710

Oui, oui. Donc, comme je vous expliquais, il faut déterminer chaque source, chaque taux d'émission pour chaque contaminant. Par la suite, il faut déterminer les concentrations initiales qu'il y a déjà dans l'air ambiant. Si on a accès à de l'échantillonnage sur le terrain, on va utiliser ces

715 concentrations initiales dans la modélisation. Donc le modèle, ce qu'il permet de faire, c'est de déterminer comment se déplacent les contaminants selon le lieu qu'on étudie. Donc, selon sa météo, selon la topographie. Donc, les cheminées vont produire des contaminants dans l'air, puis le modèle qu'on utilise, ça utilise des équations mathématiques qui tentent de reproduire le comportement de ces fumées-là dans l'air.

720 Donc ce qu'un initiateur va faire en faisant cet exercice-là, c'est modéliser ce que lui produit dans l'air, puis ce qu'il va présenter dans ses résultats, c'est les concentrations maximales de chacune d'entre elles en ajoutant une concentration initiale. Puis ce qu'on appelle la concentration initiale, c'est ce qui représente, en fait, les concentrations de contaminants qui sont déjà dans l'air ambiant.

725 Pour déterminer la concentration initiale, idéalement, le mieux, ce serait d'avoir des mesures sur le terrain pour pouvoir déterminer exactement la vraie concentration. Ce n'est pas tout le temps possible, et le ministère offre des concentrations initiales par défaut pour tenir compte de d'autres activités autour d'un projet. Dans ce cas-ci, donc ça pourrait considérer, donc, la zone industrielle à côté de Triumvirate. Donc, on utilise les concentrations initiales qui sont disponibles dans les normes et critères offerts par le ministère, pour pouvoir aiguiller, en fait, bien, permettre aux initiateurs de 730 préparer une bonne modélisation. Je pourrais parler de la différence entre le scénario préprojet et post-projet, mais est-ce que je vais dans la bonne direction pour répondre à votre question?

LE PRÉSIDENT :

735 Oui, c'est ça, pour l'instant, on va s'en tenir au pré-projet, c'était la question que madame Chabot nous posait.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

740 Et, est-ce que vous comprenez bien ce que monsieur Lavigne nous a expliqué?

Mme FABIENNE CHABOT :

745 Je pense que oui. Donc, les données par le ministère tiennent compte quand même, même s'il n'y a pas d'évaluation terrain, là, d'échantillonnage terrain, de, par exemple, pour le nommer,

750 d'Arcelor Mittal, sachant ce qu'ils font, et tout, des activités connues, hypothèse, là, une quantité de contaminants. Là, c'est ce que je comprends pour le pré-projet. Mais, j'imagine que ça ne tient pas compte, effectivement, de d'autres projets qu'on sait qui s'en viennent dans la région, là. C'est vraiment ce qui est existant.

LE PRÉSIDENT :

755 Oui, parce que... Bien, j'imagine. Cependant, pour le bénéfice de madame Chabot et du public, monsieur Lavergne, est-ce que... ou monsieur Laporte, est-ce que l'initiateur avait des données ou vous lui avez effectivement fourni les données de base?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

760 Je laisse répondre Julien.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

765 Oui, merci. Donc, ça fait partie de son initiative de les utiliser si jamais il en avait déjà en sa possession et s'il fait l'exercice d'aller en mesurer. Effectivement, si jamais on considère qu'un contaminant serait peut-être très près de la valeur limite, par exemple, là, de nos normes, nos critères, on pourrait demander à ce qu'elles soient vérifiées. Mais dans ce cas-ci, il a utilisé les valeurs par défaut qui sont offertes avec les documents déjà fournis par le ministère.

770 **LE PRÉSIDENT :**

775 Et là, madame Chabot, avant de vous laisser présenter votre deuxième question, j'enchaînerais avec une question que moi, j'avais, qui est très en lien avec ça. Vous mentionnez dans l'étude d'impact, il est mentionné dans l'étude d'impact, ma question s'adresse au ministère, qu'il y a eu des dépassements des normes pour 11 polluants atmosphériques, et là, on mentionne que la réalisation du projet apporterait une réduction de la concentration ambiante de ces polluants, notamment un respect des normes. Donc, ça amènerait l'initiateur à être dans le respect des normes.

780 Ma question, c'est que pourquoi les mesures correctives n'ont pas été exigées en lien avec ces dépassements-là? Parce que là, on est dans la période pré-projet, et ce que je comprends, il y

a eu des dépassements, ou il y a des dépassements, pour 11 polluants atmosphériques. Pourquoi il n'y a pas eu des demandes d'atténuation qui ont été demandées par le ministère?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

785

Julien, est-ce que je peux te laisser répondre à la question aussi?

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

790

Oui, oui, absolument. Donc, côté... donc si on regarde l'exercice de la modélisation, là, c'est bien entendu pour répondre à l'article 197 de l'article... du RAA. En fait, ce qu'on va présenter, c'est les concentrations maximales que pourrait atteindre le projet. Aussi, il faut se rappeler que l'article est apparu, bien, est rentré en vigueur à partir de 2011, donc je ne souviens plus exactement quand est-ce que... ça fait plusieurs années, là, que le site avait déjà été autorisé auparavant. Puis également, il faut se rappeler qu'une modélisation n'est pas nécessairement la réalité. C'est plus un outil ici qui est utilisé pour vérifier puis... vérifier si ça peut être conforme et dans les situations, les pires situations où les contaminants sont à leur maximum qu'est-ce qu'on pourrait atteindre.

795

Donc, effectivement, en voyant l'exercice ici, la modélisation, ce n'était pas de vérifier s'ils étaient conformes, mais de vérifier si la modification du projet, puisqu'il est susceptible d'émettre des nouveaux contaminants ou d'en émettre davantage, donc dans ce cas-ci, ils doivent suggérer des mesures d'atténuation. Puis pour pouvoir en montrer les bénéfices dans leurs projets, ils font ce qu'on appelle un scénario pré-projet, un scénario post-projet, pour montrer que même s'ils modifient cette source de contaminants là, et bien, ils le font sans dépasser des valeurs limites ou, du moins, s'il y a des valeurs limites qui sont déjà dépassées, bien, ils n'ajoutent pas davantage de contaminants par-dessus. Ce qui revient encore une fois... donc ce qui est la subtilité de l'article 197.

800

805

LE PRÉSIDENT :

Je veux bien, monsieur Lavergne, mais dans mon esprit, ça lève un drapeau rouge, là. Et là, je ne comprends pas, votre argument ne me convainc pas, là.

810

815 **M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

D'accord.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux bien que ça soit un exercice pour démontrer ce qu'un initiateur, quel qu'il soit, là, doit avoir, doit présenter comme mesures d'atténuation si son projet génère plus de contaminants. Mais là, on parle de la situation pré-projet, je veux bien que ce soit un scénario, mais c'est censé être des méthodes qui sont approuvées, c'est des méthodes qui sont courantes, et pourquoi il n'y a pas eu un drapeau rouge d'allumé par le ministère pour demander à l'initiateur d'apporter des méthodes d'atténuation en pré-projet? Ou d'aller vérifier si les scénarios qui étaient modélisés se réalisaient dans l'environnement? Parce que là, on parle quand même de 11... les dépassements, puis là, ici, on parle de dépassement, on ne parle pas de valeur maximale. Donc, on parle... Et, finalement, je présume que c'est des dépassements de valeurs maximales pour 11 contaminants.

Donc, je ne sais pas si vous pouviez, vous ou monsieur Laporte, vous pouviez m'apporter une réponse à cette question-là. Parce que pour moi, c'est de la modélisation. Et je sais de quoi vous parlez, là, bon, j'ai enseigné les statistiques pendant toute ma carrière dans le domaine de la biologie, mais je sais ce que sont des modélisations.

835 **M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Oui.

840

LE PRÉSIDENT :

Et ça, ça soulève... là, là, ça lève un drapeau rouge. Et ne je comprends pas pourquoi le ministère n'a pas soit vérifié les valeurs qui se réalisaient dans l'air ou prendre des mesures.

845

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

850

Oui. Bien, en fait, si je peux me permettre, là, dans l'évaluation de la documentation pour la recevabilité, il avait été identifié que le projet, initialement, pouvait avoir des dépassements ou pour ces contaminants-là, et ce qui a été demandé, c'est des mesures d'atténuation, là, pour... en fait, c'est la différence entre le scénario pré-projet et le scénario post-projet, c'est à la suite des demandes

855

du ministère d'ajouter des mesures d'atténuation pour que le projet soit conforme. Mais ce que je comprends, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

860

Non, non, non, non, ça ne fonctionne pas ce que vous dites, monsieur... Excusez-moi, là.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

865

Non, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

870

Parce que dans l'étude d'impact, ce qu'on mentionne, c'est qu'il y a des dépassements pour 11 contaminants dans le pré-projet et l'initiateur nous dit, avec mon nouveau procédé, il n'y aura plus de dépassement. Donc, vous n'avez pas pu demander des mesures d'atténuation parce que ces modélisations montrent qu'il n'y en aura pas de dépassement après, avec le projet. Donc là...

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

875

Exact. Parce que, en fait, le projet est déjà autorisé, donc ce qu'ils ont modélisé, c'est...

LE PRÉSIDENT :

880

Non, non, non, non, un instant, là.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

885 Oui, OK.

LE PRÉSIDENT :

890 Le projet n'est pas autorisé. Monsieur Laporte...

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Je vais peut-être essayer de faire un complément d'information.

LE PRÉSIDENT :

895 On va laisser aller monsieur Laporte, parce que là, le projet n'est pas autorisé.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

900 Rapidement, tu me corrigeras, Julien, le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* est relativement récent. Le projet actuel a été autorisé avant l'entrée en vigueur de ce règlement, notamment avant l'entrée en vigueur de l'article 197, qui dit que le projet ne peut pas apporter des concentrations supplémentaires si une norme est déjà dépassée. Donc, il y a un espèce de droit acquis sur les émissions de l'entreprise actuelle.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, OK.

910 **M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Oui, voilà. J'avais de la misère à expliquer cette partie-là. Excusez-moi, Monsieur le président.

915

LE PRÉSIDENT :

920 Puis, excusez mon insistance, c'est parce que pour moi, c'est des choses qui sont quand même importantes.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

925 Je suis d'accord avec vous.

LE PRÉSIDENT :

930 C'est des choses qui pourraient même avoir des effets sur la santé publique. Et là, l'initiateur semble avoir un droit acquis d'avoir des dépassements. Donc là, j'apprends. Et ça semble être en fonction d'un règlement.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

935 Oui, en fait, c'est selon l'article 197 du *Règlement de l'assainissement de l'air*, qui dicte, en fait, qu'il est interdit de construire une nouvelle source de contamination atmosphérique ou d'en modifier une s'il est susceptible de faire dépasser les valeurs limites des normes et critères. Des normes, excusez-moi, dans le cas. Ou pour un contaminant dont les valeurs sont déjà dépassées qui ne seront pas dépassées davantage.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends bien. Donc là, je comprends la subtilité du nouveau règlement.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

945 Voilà, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

950 Je vais laisser mon collègue intervenir, il veut...

LE COMMISSAIRE :

955 Oui, encore une fois, pour être sûr de bien comprendre en lien avec la question de madame Chabot, là, sur les concentrations initiales. Donc ce que je comprends, c'est que dans le fond, dans le cas qui nous occupe, il y a des valeurs qui ont été... des valeurs par défaut qui ont été... donc sur lesquelles l'initiateur peut se baser pour faire sa modélisation. J'aimerais savoir, maintenant, ces valeurs-là, comment vous les établissez, est-ce que c'est spécifique à l'emplacement de l'entreprise ou c'est pour un milieu comparable? C'est-à-dire, est-ce que les valeurs par défaut sont spécifiques au milieu à Contrecoeur, ou c'est des valeurs catégoriques, entre guillemets, ou qui dépendent de
960 certains milieux? Donc, je voudrais juste savoir cet aspect-là sur la détermination des valeurs par défaut.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

965 Excellente question.

LE COMMISSAIRE :

970 Est-ce que je la pose...

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur...

975 **LE COMMISSAIRE :**

Je vais suivre le protocole.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

980 Merci pour votre question, monsieur Lavergne va pouvoir répondre.

985 **LE COMMISSAIRE :**

OK, c'est bon.

990 **M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Merci, Monsieur le commissaire, désolé d'avoir pris un peu trop d'avance sur ma réponse. Donc, c'est une excellente question. À ma connaissance, c'est des valeurs de concentration initiale en milieu industriel qui ont été... Donc, c'est pour représenter un milieu industriel qu'elles sont... Donc, voilà.

995 **LE COMMISSAIRE :**

1000 OK. Et puis dans ces... quand vous êtes un milieu industriel, est-ce que dans ces valeurs par défaut, quand vous m'adressez, monsieur Laporte, est-ce qu'il y a différents... il y a différents types de milieux industriels ou c'est un milieu industriel?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1005 Merci, Julien, d'apporter le complément de réponse.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

1010 Donc, c'est un milieu industriel général. Donc, ce n'est pas... il n'y a pas de catégorie de milieux industriels comme un milieu industriel lourd, léger ou... c'est vraiment ce qui serait typique d'un milieu industriel, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

1015 Et, est-ce que ces données-là sont basées... est-ce que ces valeurs de référence là sont basées sur des données? Je dirige ma question vers monsieur Laporte, mais j'imagine que...

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1020

Je la rédige à monsieur Lavergne.

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

1025

Et bien exactement comment elles ont été déterminées, est-ce qu'elles ont été faites avec des données, je ne peux pas vous l'assurer. Ça serait la méthode recommandée par le ministère dans ce cas-ci. Donc ce que je pourrais faire, c'est de prendre la question en délibéré puis vous revenir avec ça.

1030

LE PRÉSIDENT :

Oui. En fait, ça va peut-être être de nous déposer un court document...

M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :

1035

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1040

... pour nous expliquer comment ces valeurs-là sont déterminées.

Donc, madame Chabot, votre deuxième question. Comme vous voyez, on fait du chemin sur les questions qui sont posées par le public, c'en est un autre exemple.

1045

Mme FABIENNE CHABOT :

1050

Mais juste, toutes ces réponses m'amènent à me poser juste la question, est-ce que, ultimement, est-ce que le projet devrait être basé sur un nouvel échantillonnage pour avoir les données réelles sur notre niveau contamination, nous, dans l'air actuel avant de se prononcer sur l'ajout ou, en tout cas, le nouveau projet là? Parce que ça ne donne pas l'impression d'être ancré, on va dire, sur notre réalité réelle.

1055 Ça fait que ça, c'est un questionnement que je glisse. Mais l'autre question, là, on ne s'en va pas trop loin, on est encore dans l'air, c'est qu'il y avait un dépassement anticipé au niveau de l'acide nitrique, c'était le seul élément qui restait problématique, puis j'aimerais juste savoir en termes de santé publique, au niveau de la population, si on doit s'inquiéter de cette possibilité de dépassement de l'acide nitrique.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais diriger ma question vers madame Blanchette.

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1065 La toxicologie de l'acide nitrique drette là, là, je ne pourrais pas vous donner de réponse particulière. Par contre, s'il y a une norme qui existe au niveau, là, on comprend qu'il y a une norme qui a été dépassée, parce que d'habitude, comme ça a été mentionné hier, les normes puis les critères de qualité de l'air sont basés sur un effet de protection pour l'environnement et la santé. Donc si la majorité du temps, les niveaux d'acide nitrique qu'on retrouve dans l'air respectent les
1070 normes et critères, on n'a pas de raison d'anticiper un problème pour la santé de la population.

S'il y a des dépassements, mais qu'il y en a... je dis un chiffre, une fois dans l'année, ça non plus. S'il y aura un dépassement régulier de la norme, là, on pourrait anticiper un effet sur la santé de la population, mais encore... Ça fait que là, c'est le plus loin que je peux m'avancer, là. Je
1075 n'ai pas... n'ayant pas de fréquence sur les dépassements. Puis en plus, il faudrait savoir aussi la fréquence, mais aussi l'ampleur du dépassement. Parce que des fois, ça arrive qu'on a des dépassements, mais juste au-dessus de la norme. Donc, on peut moduler notre réponse en disant on pourrait tendre vers un effet, mais pas très... on ne pourra pas probablement pas rien noté de façon significative au sein de la population. Ça fait qu'il y a ces deux notions-là : la fréquence du
1080 dépassement et l'ampleur du dépassement. Mais si vous voulez une description plus technique de l'effet à la santé de l'acide nitrique dans l'air, là, je vais devoir fouiller un petit peu plus puis vous revenir avec une réponse.

1085

LE PRÉSIDENT :

1090 Mais on peut faire un peu de chemin là-dessus. Monsieur Laporte, est-ce que les
dépassements auxquels madame Chabot fait référence, bon, d'abord, est-ce que vous avez une
référence à l'étude d'impact, est-ce que vous savez s'ils sont fréquents ou s'ils sont... si ça a été une
mesure occasionnelle, est-ce que ça émane d'une modélisation? Moi, je ne me rappelle pas,
1095 pourtant, j'ai lu l'ensemble de l'étude d'impact, mais... Je me rappelle avoir vu quelque chose à
propos de ça, mais je ne pourrais pas dire, là, si... d'où ça provient et si ce sont des dépassements
fréquents.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1100 Mais pour la fréquence, je n'ai pas d'information sous les yeux, mais pour le scénario projet,
pour l'acide nitrique, on est à 127 % du critère sur 1 heure. Puis ça, bien, c'est le pire cas.

Monsieur Lavergne, est-ce qu'on a de l'information supplémentaire sur les fréquences de
dépassement?

1105 **M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Pas à proprement dit. Mais c'est sûr que si... dans le cas d'un critère qui est dépassé, pour
vérifier si c'est... Donc là, un critère dépassé ne signifie pas nécessairement que ça ne va pas bien,
là, c'est vraiment de vérifier l'amplitude et la fréquence des dépassements. Donc oui, ça sera à
1110 vérifier. Ça sera à vérifier. Je ne peux pas... je n'ai pas réponse à la question en ce moment. Désolé.

LE PRÉSIDENT :

1115 En fait, moi, je l'ai, parce qu'un de mes analystes vient de me la communiquer, là, c'est 233
dépassements modélisés sur 5 ans. Donc là, est-ce que ça, c'est important, est-ce que c'est moins
important, donc... Mais je vais terminer, je vais vous passer la parole après, monsieur Murray. Mais
mon interprétation, c'est que ça est basé sur des modélisations. Et si... et là, monsieur Laporte, vous
pouvez me confirmer si j'ai une bonne interprétation de la situation, donc les 233 dépassements...
1120 Ah, c'est 233 heures de dépassement modélisées sur 5 ans. Bon. Parce que la mesure est sur 1
heure.

Ça ici, est-ce que ce sont les dépassements après projet?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1125

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1130

OK. Et donc ça, ça émane de modélisation. Si... Donc ça, j'imagine aussi, pour utiliser mon expression de tout à l'heure, ça lève un drapeau rouge, dans l'éventualité que le ministre autorise le projet, est-ce qu'il pourrait y avoir une condition au décret que l'initiateur fasse un suivi de la qualité de l'air en regard de ce paramètre-là, entre autres?

1135

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1140

Oui. Donc, c'est bon. Donc, est-ce que ça répond bien à votre question, madame Chabot? Donc, parce qu'en fait, là, on fait la différence entre... parce que l'initiateur, ce qu'il doit essayer d'évaluer, son projet n'est pas encore autorisé, c'est en utilisant des modèles mathématiques et probabilistes de dire, bien, quelle est la situation pré-projet qui est définie à partir des valeurs qui lui sont fournies par le ministère, puis maintenant, entrez ça dans le modèle, faites le modèle et évaluez ce que ça pourrait représenter après la mise en marche de votre projet.

1145

Et donc... Mais ça, c'est des hypothèses qui sont basées sur un modèle mathématique et qui ne va pas nécessairement toujours se réaliser. Sauf que, comme je dis, ça lève des drapeaux rouges. Et lors de l'autorisation du projet, ça pourrait... mais là, j'ai la confirmation que ça entraînerait l'obligation, ça serait une condition au décret de l'autorisation du ministre pour le projet, donc...

1150

Et la source d'émissions d'acide nitrique, elle provient d'où dans cette modélisation-là, monsieur Murray?

1155 **M. ROBERT MURRAY :**

Alors...

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Je sais que vous vouliez apporter un complément de réponse, vous pourrez l'apporter aussi en même temps.

1165 **M. ROBERT MURRAY :**

1170 OK. Alors, merci, Monsieur le président. Alors concernant l'acide nitrique, oui, c'est une source existante. C'est lorsqu'on reçoit des acides ou des bases, donc c'est un acide nitrique, et on doit faire la manipulation de celle-ci pour la désemballer et l'agréger avec d'autres acides. Alors, c'est des émanations liées à cette manipulation-là manuelle qui, malheureusement, n'est pas nécessairement adressée par le projet de ATDU puisque ce n'est pas une matière organique. Donc, cette substance-là ne sera pas traitée dans l'unité.

1175 Ce qu'on a proposé pour atténuer, déjà on a proposé une modification au système de ventilation pour aider la dispersion et on a vu que ce qu'on a proposé a grandement amélioré la situation. On n'a pas pu le rendre en dessous encore, mais il y a peut-être des travaux qu'on pourrait faire pour le faire, mais c'est basé sur beaucoup d'hypothèses quand même conservatrices. On a pris le pire scénario, OK, donc on reçoit des acides une journée par semaine, puis on fait la manipulation 8 heures de temps. Ce n'est pas la réalité, là. Mais c'est parce que c'est comme ça qu'on fait nos études, Monsieur le président.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

1185 Mais, en fait, ce n'est pas plus vous que d'autres, c'est qu'en fait, c'est la façon de procéder lorsqu'on fait ces études-là. C'est la norme, en fait.

M. ROBERT MURRAY :

1190

C'est la façon de travailler. Il faut être très conservateur. Il faut prendre le... on ne prend pas le scénario impossible, mais on prend un scénario possible quoiqu'improbable.

LE PRÉSIDENT :

1195

Oui

M. ROBERT MURRAY :

1200

Donc déjà là, on manipule des acides pendant 8 heures de temps, et ça pendant, 1 journée par semaine, 52 semaines par année. Ce qui est déjà là pas trop réaliste. Et ce scénario-là, ça a été modélisé. Et puis ça tient en compte des concentrations de bruit de fond qui ont été intégrées et qui dénotent qu'on a un dépassement. Le résultat qu'on a pour les gens, c'est qu'on a un résultat de 109,6 microgrammes par mètre cube. Précisément, ça, c'est le résultat maximal qu'on a.

1205

LE PRÉSIDENT :

De dépassement?

1210

M. ROBERT MURRAY :

Oui, ça, c'est la concentration maximale qu'on a détectée. Et comme vous avez si bien mentionné, il y a une fréquence de dépassement. Alors, vous avez dit, c'est deux cent vingt quelques...

1215

LE PRÉSIDENT :

233.

1220

M. ROBERT MURRAY :

1225 Bon, 233 heures sur 5 années. Mais 5 années, c'est quarante quelques mille heures, quelque chose comme ça, là. Alors, en pourcentage du temps, on rencontrerait la norme 99.5 % du temps.

LE PRÉSIDENT :

1230 OK.

M. ROBERT MURRAY :

1235 Juste pour mettre en... Je ne veux pas minimiser qu'on excède. Ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

1240 Non, je comprends.

M. ROBERT MURRAY :

1245 T'sais, c'est donner la perspective. Et je vais donner une deuxième perspective. Ça ne veut pas dire, Monsieur le président, qu'on va, que cette concentration maximale là, elle arrive dans toute la ville de Contrecoeur. Puisque c'est... la source, c'est l'activité de déseballage, c'est la manipulation. Donc, c'est très localisé. Ce n'est pas une cheminée, une grosse cheminée. Et donc, la dispersion, elle est très, très, très localisée. Et les maximums arrivent à... on doit modéliser à la limite de terrain. À la limite de terrain, le maximum arrive, et rapidement, à l'intérieur de 15, 20 mètres de distance de notre terrain, on rencontre les normes.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

1255

M. ROBERT MURRAY :

1260 Et ce maximum-là, il arrive presque en face de l'usine, près de la montée de la Pomme-
d'Or. Bon, c'est quand même, c'est de la théorie, c'est selon des conditions météorologiques assez
particulières qui arrivent, et tout ça. C'est une probabilité, ça peut arriver. Donc, on représente le pire
scénario.

LE PRÉSIDENT :

1265 C'est bien. Donc, c'est ça. Puis c'est la façon, c'est le protocole normal...

M. ROBERT MURRAY :

1270 C'est le protocole.

LE PRÉSIDENT :

1275 ... dans le domaine de l'évaluation environnementale des études d'impact. Mais, donc, je
pense que vous avez eu une réponse quand même assez détaillée à votre question.

1280 Avant d'appeler la prochaine intervenante, j'aurais une question pour aller dans la même
veine pour madame Blanchette de la Direction de la santé publique. Je vous demanderais, de façon
plus globale, donc sans tenir compte ou sans se concentrer seulement sur le projet dont il est
question ce soir, est-ce qu'il y a des enjeux de santé publique qui sont liés à la qualité de l'air à
Contrecoeur et plus particulièrement liés à la présence du parc industriel?

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1285 Par le passé, il y a eu différentes évaluations qui ont été faites. Je dirais que je n'ai pas de
données récentes, mais dans d'anciennes campagnes d'évaluation de la santé où de façon générale,
le secteur Sorel, Sorel-Tracy, Contrecoeur, oui, dû aux activités industrielles qui sont là depuis fort
longtemps, on a noté des effets à la santé, comment je dirais, plus d'effets à la santé, par exemple,
des prévalences plus importantes de maladies respiratoires ou d'asthme ou des choses comme ça
1290 au sein de la population. Mais là, pas juste de Contrecoeur. On s'entend dans toute la région ici.

1295 Mais il n'y a pas juste... oui, il y a la notion des polluants qui sont présents dans l'environnement, mais il y a plein d'autres facteurs atténuants aussi, comme une scolarité moins élevée dans la région aussi. Il y a peut-être une prévalence davantage de fumeurs. Donc, tous ces éléments-là font en sorte que l'état de santé général est moins favorisé que dans d'autres régions de la Montérégie, par exemple. Mais c'est sûr que les polluants atmosphériques contribuent à une détérioration de l'état de santé général de la population.

LE PRÉSIDENT :

1300 Est-ce que ces informations-là sont consignées dans un rapport que vous pourriez déposer à la commission?

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1305 Je vais devoir vérifier, parce que j'avais déjà posé la question à mes collègues qui font plus de la... qui font de la compilation de données, on va dire. On n'avait rien de récent et de consolidé. Comme, par exemple, suite à la caractérisation de 2016 qui a été faite, oui, on avait certaines données populationnelles, mais... puis je pense que ce rapport est déjà public, puis vous en avez probablement déjà une copie, de ce que j'ai compris, là.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je pense qu'il a été déposé par monsieur Laporte.

1315 **Mme CHRISTINE BLANCHETTE :**

1320 C'est ça. Ça fait que ce que je comprends, c'est que vous voudriez un portrait de l'état de santé de la population. On n'a pas de... là, je vais devoir demander à mon équipe de nous concéder quelque chose, on n'avait rien de facilement accessible sous la main là, là.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Mais si vous pouviez, mais c'est ça, si vous pouviez, là, avec l'aide de vos équipes, nous donner des compléments d'information, ça serait très apprécié, là, parce que pour la commission, c'est quand même un enjeu important.

1330 Jacques.

LE COMMISSAIRE :

1335 Oui. Lorsqu'on fait une telle étude, là, comme celle de 2016, puis qu'on observe certains phénomènes qui affectent, donc, la santé de la population potentiellement, qu'est-ce qui se passe après? Qu'est-ce qu'on fait?

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1340 Bien, dans l'étude de 2016, il y avait eu des recommandations qui avaient été faites auprès de l'entreprise, Arcelor Mittal dans ce cas-ci.

LE COMMISSAIRE :

1345 D'accord.

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1350 En termes de renforcer les mesures de... je vais dire des mesures de dépollution, là, mais là, je le mets au sens très, très large. Il y avait eu des recommandations qui avaient été faites aussi au niveau du ministère de l'Environnement en termes de suivi environnemental. Ça fait que c'est là-dessus qu'on va jouer. Faire des recommandations auprès de l'entreprise ou du ministère de l'Environnement en termes de renforcement des... pas de la réglementation, mais du respect de la
1355 réglementation.

LE COMMISSAIRE :

1360

Et une fois que ces recommandations-là sont faites par la Direction de la santé, qui prend la pôle pour s'assurer que vos recommandations sont, et je parle dans le cas très précis de cette étude, est-ce qu'on sait si, ça fait quand même quelques années, là, huit ans plus tard, est-ce qu'on sait s'il y a eu des... faites-vous un suivi, en fait, vos recommandations pour voir si, effectivement, elles ont été mises en œuvre et par qui?

1365

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

Jusque dans un certain niveau, oui, mais par contre, le pouvoir de la santé publique s'arrête là où le pouvoir d'un autre ministère commence. Et comme nous ne sommes pas tributaires des données environnementales, nous ne sommes pas... dans le fond, de respecter la réglementation, une fois qu'on a fait nos recommandations, par exemple, au ministère de l'Environnement, ça devient un peu dans sa cour de faire respecter sa réglementation.

1370

On pourrait éventuellement revenir, par exemple, des plaintes de citoyens ou de la Ville, dire, bien là, vous avez exigé telle mesure il y a quelques années, on a l'impression qu'il ne se passe rien ou on constate qu'il y a encore beaucoup de problèmes, bien, on pourrait retourner auprès du ministère de l'Environnement en disant, bien là, suite à ce qui s'est passé en 2016, qu'est-ce qui a été fait? Qu'est-ce que l'entreprise vous a fourni comme données ou qu'est-ce que vous, vous avez récolté par de l'échantillonnage d'air, par exemple, puis là...

1375

1380

LE COMMISSAIRE :

OK. Ça fait que je comprends que, dans le fond, pour utiliser une expression, vous vous passez la rondelle au ministère de l'Environnement, c'est ce que je vais vous permettre de faire encore une fois, peut-être demander, monsieur Laporte, si effectivement vous avez des informations sur le suivi de cette étude-là et des recommandations de la Direction de la santé publique?

1385

1390

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1395 Bien, ça dépasse un peu le cadre du projet, c'était une étude qui avait été menée en lien avec les activités d'Arcelor Mittal. Je suis certain qu'il y a un suivi qui a été fait puis des actions qui ont été menées par le ministère, mais je vais devoir faire des vérifications puis revenir.

LE COMMISSAIRE :

1400 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1405 Parfait. Merci beaucoup.

Donc, je vais appeler la prochaine intervenante, donc madame Rondeau. Là, c'est votre tour, madame Rondeau, vous m'excuserez pour tout à l'heure, là donc... Ah oui, bien là, écoutez, je m'en excuse doublement.

1410 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

1415 Je vous pardonne. Donc, en fait, ma question, dans la catégorie des risques technologiques, on a, en fait, fait des scénarios, là, donc les pires scénarios pour reprendre ce qui a été nommé, puis il y a beaucoup de risques qui ont été minimisés sur la base d'un effort de lutte contre les incendies dans les 20 minutes. J'aimerais connaître qu'est-ce qui nous garantit que ce 20 minutes-là est réaliste en termes de structure en place actuellement, que ce soit, par exemple, est-ce que les pompiers sont sur place, sont sur appel, c'est quoi leur délai pour intervenir, est-ce qu'ils ont des équipements nécessaires, est-ce que les équipes sont formées? Parce que comme on a minimisé beaucoup de ces risques-là en tenant compte du 20 minutes, bien, qu'est-ce qui nous garantit que c'est réaliste, ce 20 minutes-là?

LE PRÉSIDENT :

1425 Mais votre question est très à propos, on avait une question là-dessus qu'on voulait poser ce soir. Donc, je vais peut-être laisser même mon collègue compléter votre question. Est-ce que...

LE COMMISSAIRE :

Oui, en fait...

1430

LE PRÉSIDENT :

Pour avoir en même temps, pour répondre aux deux questions en même temps, puis on va l'adresser plus tard à monsieur Gendron.

1435

LE COMMISSAIRE :

Peut-être commencer par le fameux 20 minutes dont vous parlez. En fait, d'où vient-il et comment on a établi ce 20 minutes-là? Est-ce que c'est spécifique au projet? Est-ce que c'est une norme? Comment vous avez établi le...

1440

LE PRÉSIDENT :

Peut-être on va adresser la question à monsieur Gendron.

1445

LE COMMISSAIRE :

Oui. Ça serait plus au ministère.

1450

LE PRÉSIDENT :

Non, là, c'est peut-être plus monsieur Gendron qui va... à la Ville, j'imagine, mais qui va passer la question à son responsable du Service des incendies. Mais la question est de savoir, là, le fameux 20 minutes d'intervention, il vient d'où puis il est basé sur quoi?

1455

M. GUILLAUME GENDRON :

Merci, Monsieur le président. Je vais passer la question à monsieur Isabelle.

1460

M. BRUNO ISABELLE :

1465 Mais je comprends bien un petit peu la nuance. 20 minutes, il ne vient pas de nous, mais si vous me demandez est-ce que je suis capable de répondre en 20 minutes, bien, je peux vous répondre à ça. Donc, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1470 Oui, bon, bien, est-ce que vous pouvez répondre en 20 minutes?

M. BRUNO ISABELLE :

1475 Donc, dans le fond, le temps de réponse pour un service de sécurité incendie est normé via le schéma de couverture de risques incendie que je vous ai parlé déjà dans certaines informations de réponse que je vous ai données tout à l'heure. Donc, le schéma de couverture de risques ici nous demande une force de frappe sur notre territoire en fonction des catégorisations de risques qui sont faites sur chacun des bâtiments du territoire.

1480 Donc, on a des catégories, il y a quatre catégories de risques qui existent. Il y a les catégories 1, 2, 3 et 4. Donc la catégorie 1, c'est des risques faibles. Pour vous donner un petit exemple de ça, donc, un bungalow ou une maison unifamiliale est un risque faible. Risque moyen, il y a plus de nuances que qu'est-ce que je vous dis, là, mais pour qu'on ait une petite idée de compréhension de c'est quoi les types de bâtiments qui sont là-dedans. Donc, un bâtiment de risque moyen, exemple, un huit logements, on vient de tomber dans une catégorie de risque moyen. Les
1485 catégories 3, donc c'est un risque élevé. Catégorie 3, on va avoir certaines industries, certains petits commerces, mais avec un risque plus ou moins élevé. La catégorie 4 est un risque très élevé. Et là, pour vraiment comprendre c'est quels bâtiments qui rentrent là-dedans, donc CHSLD, résidences personnes âgées, industries à haut risque comme Arcelor Mittal, Triumvirate fait partie de ces endroits-là. Donc quand il y a un procédé dangereux à l'intérieur du bâtiment ou des gens
1490 vulnérables, donc on le classe catégorie 4.

Je vous explique ça, parce que dans le fond, la force de frappe est directement liée à ces catégories de risques là. Ici, pour... qu'est-ce qui est autorisé, c'est basé sur des orientations ministérielles qui nous vient du ministère de la Sécurité publique. Donc, en ce moment, on dit, il faut

1495 envoyer une force de frappe, ça veut dire il faut envoyer un certain nombre de pompiers dans un certain nombre de temps sur les lieux de l'intervention.

1500 Donc, dans le cas de Triumvirate, c'est un catégorie 4, donc risque très élevé. Donc ce qu'on doit envoyer pour la Ville de Contrecoeur, c'est 15 pompiers en 25 minutes. Donc ça, c'est le total qu'il faut qu'on envoie à l'intérieur pour être capable de dire qu'on a atteint la force de frappe. Et en 25 min, ça, ça veut dire on a 25 minutes pour atteindre le 15 pompiers au complet, là.

LE PRÉSIDENT :

1505 Ah, c'est ça.

M. BRUNO ISABELLE :

1510 Donc, assurément que dans les premières... en moyenne, nous, il n'y a pas de pompiers qui sont directement en caserne, c'est tous des pompiers qui sont sur appel, donc ils partent de chez eux, ils vont chercher les camions à la caserne et on se déplace par la suite. Le temps pour mobiliser les pompiers, le premier autopompe qui part de la caserne, on peut, ça varie, là, mais on a peut-être une moyenne d'environ 7 minutes puis le camion, il est parti à partir du moment qu'on a reçu l'appel. Donc ça, c'est le premier véhicule avec six pompiers qui partent vers l'intervention. Après ça, bien, 1515 évidemment, c'est le temps de placement sur la route en fonction c'est où l'appel sur le territoire.

1520 Donc, assurément qu'il y a une équipe d'intervention qui va être sur les lieux de Triumvirate à l'intérieur de 20 minutes pour arriver à répondre à l'intervention chez Triumvirate. Également, ce qu'on a dans notre catégorie, dans notre déploiement pour les forces de frappe, c'est que les catégories 4, pour Contrecoeur, on appelle une ville entraide automatiquement sur l'appel. Donc pour cet appel-là, le Service d'incendie de Verchères serait appelé en appel automatique.

1525 Peu importe c'est quoi le type d'appel, c'est une alarme incendie. Si tu as une alarme incendie ou qu'on n'a rien d'indice qui nous dit que c'est quelque chose de fondé, il y a quand même, on ne prend pas de chance, vu que c'est des catégories 4, les risques très élevés, il y a un déploiement plus fort qui se fait avec une ville entraide qui est fait. Donc, c'est le principe de fonctionnement. Donc, oui, là, en 20 minutes, c'est certain qu'il y a une équipe qui est arrivée sur les lieux pour faire les premières actions chez Triumvirate.

LE PRÉSIDENT :

1530

Merci beaucoup, c'était très clair vos explications, donc c'est très apprécié.

Je vais maintenant poser une question complémentaire à monsieur Murray. Que faites-vous dans ces 20 premières minutes là chez vous? Il y a un incendie qui se déclare, vous faites quoi?

1535

M. ROBERT MURRAY :

La question, c'est pour... ça a été élaboré pour combattre les risques avec le projet, qui inclut les mécanismes qu'on prévoit mettre en place pour justement combattre à l'interne aussi les événements qui pourraient survenir. Parce qu'on doit aussi... t'sais, ce n'est pas juste on laisse les pompiers. Nous, on a, Triumvirate a rôle aussi à combattre un peu. Et tout ça qui inclut, c'est pour ça qu'on prévoit faire une tour d'eau pour assurer qu'il y a de l'eau, et tout ça.

1540

Bon. Alors, ces équipements-là et ces installations-là ne sont pas en place en ce moment. Donc, tout ça va être développé dans le plan des mesures d'urgence. Il va être élaboré avec la sécurité publique pour s'assurer que les gens ont la formation, qu'on a les équipements nécessaires, qui rencontrent ce principe-là.

1545

Il faut se rappeler occasionnellement qu'une étude d'impact, ça donne les bonnes balises pour le développement d'un projet avant qu'il soit trop avancé. Et c'est la philosophie qu'on veut apporter avec tout ça, justement pour s'assurer que quand on va faire la conception des équipements, mais la conception des procédures qui vont découler de ces équipements-là et la collaboration avec le service des incendies qui va découler de tout ça, c'était basé sur des principes, des principes importants quand même. Et pour nous, c'est bien élaboré, je trouve, dans nos documents, c'est quoi nos intentions, comment est-ce qu'on va faire. Il n'y a pas de garantie dans la vie, malheureusement. J'aimerais ça, là. Mais c'est vraiment nos intentions, parce que c'est nos installations aussi. On veut les protéger. S'il y a un feu catastrophique, on perd tout.

1550

1555

LE PRÉSIDENT :

1560

Mais ce que vous voulez dire, c'est que c'est vos intentions de mettre en place des mesures pour combattre l'incendie par vous-même au début?

M. ROBERT MURRAY :

1565 Oui. En collaboration avec... t'sais, on veut avoir la formation. À notre mesure, on doit contribuer, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1570 J'ai une question qui m'est venue en tête. Un feu se déclare, est-ce que vous tentez d'éteindre avant d'appeler les pompiers ou vous appelez les pompiers et vous commencez en même temps à tenter d'éteindre? Est-ce que ça, ce n'est peut-être pas encore déterminé?

M. ROBERT MURRAY :

1575 C'est une bonne question et je ne suis pas en mesure nécessairement de répondre, parce que je ne suis pas un spécialiste à ce niveau-là. Je pourrais juste donner une anecdote, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

1580 Allez-y.

M. ROBERT MURRAY :

1585 C'est comme dans un avion, ils nous disent toujours de mettre notre masque en premier avant de donner le masque à notre enfant. Alors selon moi, c'est d'appeler les pompiers en premier, toujours, et... Mais ça, c'est moi.

LE PRÉSIDENT :

1590 C'est bon. C'est bien, vous êtes rapide au niveau des images.

J'ai une autre question, et ça, celle-là... en fait, là, vous me dites que vous allez avoir des mesures comme une tour d'eau...

1595

M. ROBERT MURRAY :

Oui.

1600

LE PRÉSIDENT :

... et c'est des équipements qui ne sont pas là en ce moment. La question qui me vient en tête, est-ce que ça veut dire que le projet va... pourrait entraîner des risques plus élevés que la situation actuelle?

1605

M. ROBERT MURRAY :

Le projet a des équipements plus importants. En ce moment, on n'a pas ce gros réservoir de solvants liquides là. Alors, nettement, l'ajout de cet équipement-là est un élément à risque...

1610

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

1615

M. ROBERT MURRAY :

... qui n'est pas intégré.

1620

LE PRÉSIDENT :

OK, je comprends. C'est bon.

M. ROBERT MURRAY :

Alors, t'sais, je ne veux pas être... je ne suis pas un alarmiste. Alors, c'est un projet à risque, mais c'est une réalité. C'est un équipement qu'on n'a pas en ce moment, il faudrait tenir compte.

1625

1630

LE PRÉSIDENT :

1635 C'est bon. Puis, en fait, ma question, c'est surtout ça, pourquoi vous n'avez pas ça en ce moment et que vous projetez l'avoir, puis là, vous répondez clairement à ma question, donc merci beaucoup.

M. ROBERT MURRAY :

1640 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à vos questions? Vous aviez une deuxième question?

1645 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

1650 Bien, j'avais une deuxième question, mais je vais peut-être la remplacer par une sous-question qui est en lien avec la réponse que je viens de recevoir, parce que depuis le début, ce que j'entends, c'est qu'on a été conservateur dans nos modélisations puis, t'sais, la population est quand même préoccupée de savoir dans un cas de situation de risque technologique, s'il y a une explosion, s'il y a un feu, jusqu'à où ça va se rendre, c'est quoi les moyens d'atténuation que... T'sais, est-ce que ça va être un confinement, une évacuation?

1655 Puis, t'sais, on challengeait l'histoire du 350 mètres, on challengeait l'histoire du 800 mètres, mais ces mètres-là sur lequel Triumvirate s'est commis de dire que ça n'irait pas plus loin, bien, ça a été basé sur une possible intervention des pompiers dans les 20 minutes. Donc, je trouve, est-ce qu'il n'aurait pas été possible de faire cette modélisation-là sur la base d'une intervention dans les 25 minutes sachant que la force de frappe maximale, là, on vient de nous confirmer qu'elle va arriver dans les 25 minutes en cas d'une catégorie 4?

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne question. Qui pourrait répondre à cette question-là? Madame Blanchette?

1665 **Mme CHRISTINE BLANCHETTE :**

1670 Je peux peut-être tenter une réponse qui sera, qui pourra être complétée. Dans le fond, ce qu'il faut garder en tête avec ces modélisations-là, c'est que ce sont des estimés pour de la planification de mesures d'urgence. Dans le fond, ce qui a été présenté dans l'étude d'impact, il y avait des rayons thermiques, des rayons de suppression, des rayons toxiques. Tout ça sont basés sur des seuils d'effets de la santé. En termes de suppression, dans le fond, c'est l'onde de choc, qu'est-ce qui arrive, il peut arriver deux choses au niveau... là, je vais parler vraiment d'un point de vue santé, une onde de choc, au-delà de, je pense que c'est 1 psi, en tout cas, je ne me souviens plus, ça va être une explosion des organes internes. C'est plate à dire, là, l'image, elle n'est pas belle, là, mais dans le fond, l'onde de choc va faire en sorte qu'on va avoir un choc et nos organes pourraient éclater, donc il y aurait un risque de mortalité.

1680 En termes de rayonnement thermique, c'est un estimé en termes de brûlures. Le rayon qu'on regarde, nous, en santé publique, c'est le 3 kilowatts par mètre carré. En tout cas, mètre carré, je ne me souviens jamais du terme, mais bref. Parce que ça, c'est un seuil de brûlure. Si on est exposé à ce niveau-là de chaleur au-delà de 40 secondes, on a des brûlures au deuxième degré, ce qu'on veut éviter, évidemment.

1685 Pour les niveaux toxicologiques, il y a des valeurs de guide, dans ce qui a été présenté, il y avait des AEGL puis des ARPG. Je ne sais pas si c'est quelque chose que vous êtes familier avec, là, mais c'est des niveaux d'exposition pour des durées déterminées : 10 minutes, 30 minutes, 1 heure, 4 heures, 8 heures. Donc quand le consultant fait un estimé des impacts potentiels, il rentre dans son... il fait des hypothèses, mon réservoir contient tel produit, tel volume, je suppose qu'il y aura une fuite de tant d'un produit liquide toxique, une fuite de tant, donc avec tant de pression, ça va pendant tant de temps. Je rentre ça dans mon logiciel, ça me sort un rayon d'impact en fonction des valeurs de toxicité pour les AEGL ou en termes de, si on parle d'un produit inflammable, d'un rayon thermique ou d'une surpression.

1695 Ça fait qu'il faut garder en tête que ces rayons d'impact là sont faits pour pas... sont faits sur une durée de fuite ou de temps que ça brûle. En tout cas, là je vais parler plus en termes de toxico, de produits toxiques. C'est un temps de fuite, ce n'est pas un temps d'intervention de sécurité incendie. Ça fait que même, dans le fond, la fuite va être tributaire de bien d'autres choses que l'intervention stricte du service de sécurité incendie, parce qu'il pourrait arriver, par exemple, dans

1700 tout le procédé industriel en place, il y a des vannes qui vont se fermer automatiquement après tant...
quand il y a une baisse de tant de pression dans un réservoir. Ce que là ne s'applique peut-être pas
exactement à la situation Triumvirate, là, je ne suis pas ingénieure en procédés industriels, mais j'y
vais de façon globale.

1705 Ça fait que oui, il y a un temps d'intervention de sécurité incendie, mais il n'y a pas juste ça
qui rentre en ligne de compte dans le cercle qui nous est présenté. Il y a plein d'autres choses. Il y a
des barrières de sécurité qui sont... les scénarios peuvent tenir compte de certaines barrières ou pas
de sécurité. Ça, c'est au choix de celui qui décide de faire la modélisation. Mais il y a aussi, comme
on l'a mentionné hier, les conditions météo, les autres barrières de sécurité passives, comme les
1710 fameux bassins de rétention ou un effet de protection par rapport à un... si, par exemple, j'ai un
réservoir qui serait encabané dans un espèce de gros entrepôt, bien, l'entrepôt lui-même sert de
mesures de protection parce qu'il empêche la dispersion d'un nuage toxique.

1715 Ça fait que ça que je veux peut-être... c'est une partie de la réponse, ce n'est pas la réponse
complète, mais dans le fond, c'est juste pour dire que le rayon sur la carte n'est pas strictement
tributaire d'un temps de réponse du Service de sécurité incendie. Il y a plusieurs autres facteurs qui
rentrent en ligne de compte pour arriver à produire ce cercle-là sur une carte.

LE PRÉSIDENT :

1720 Je pourrais imaginer que même si le service incendie arrive dans les 5 premières minutes, ça
ne changerait pas le fait que dans ce rayon-là, il y aurait des effets qui pourraient être observés sur
la santé publique?

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1725 Bien, en fait, je vais reprendre un peu l'exemple. Si on avait une fuite toxique, c'est sûr que
dans ce cas-ci, ça s'applique plus ou moins parce que c'est des huiles, on n'est pas comme, par
exemple, un réservoir d'ammoniacque sous pression, là, on n'est pas dans ce registre-là, mais
autrement dit, s'il y avait un événement, une fuite toxique, je vais prendre cet exemple-là parce qu'il
1730 est facile pour moi, même si les pompiers arrivent en 5 minutes, s'ils n'ont pas l'équipement de
protection ou d'intervention suffisant pour arrêter la fuite en 5 minutes, même si elle arrive au bout...
en 5 minutes, ça ne veut pas dire qu'ils vont avoir colmaté la fuite en 5 minutes. Ils ne pourront

1735 peut-être pas le faire parce qu'ils ne disposent pas de l'équipement nécessaire ou parce qu'ils n'ont pas un équipement de protection. Puis là, je ne veux pas rentrer dans la... je vais laisser les services incendie répondre. Mais bref, autrement dit, ils sont arrivés très, très vite, mais ils ne sont pas capables d'arrêter la fuite nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

1740 C'est bon.

Mme CHRISTINE BLANCHETTE :

1745 Donc, la fuite se poursuit même s'ils sont déjà sur place. Ça fait que ça veut dire qu'il faut en tenir compte.

LE PRÉSIDENT :

1750 Puis en vous écoutant, je réalise aussi, puis monsieur Laporte pourrait me le confirmer, là, dans ces modélisations-là, le temps d'intervention des pompiers n'est pas pris en compte dans les modèles.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1755 Mais justement, monsieur Duquette voulait apporter un complément de réponse à la question.

LE PRÉSIDENT :

1760 OK, ça va. Monsieur Duquette, on vous écoute.

M. MICHEL DUQUETTE :

1765 Oui, bonsoir, Monsieur le président. Michel Duquette, ministère de l'Environnement. Effectivement, là, je vais rajouter à ce que la DSP nous parle depuis quelques minutes. Dans le fond, pour reprendre un peu le fil, là, les scénarios qui ont été présentés, nous, ce qu'on demande, dans

1770 le fond, c'est qu'il y ait des scénarios normalisés, donc les scénarios du pire cas, si on l'appelle ainsi, les scénarios normalisés, dans le fond, ne tiennent pas des mesures... des mesures actives de réduction du risque, donc tout ce qui se ferait manuellement, intervention humaine, si ce n'est pas automatique, ce n'est pas considéré. Donc un bassin de rétention, par exemple, c'est une mesure active de réduction du risque, donc ça, c'est considéré, mais si c'est une fermeture de valve de façon manuelle, ce n'est pas considéré. Donc, la fuite va se poursuivre.

1775 Donc, les scénarios qui sont normalisés du pire cas sont faits ainsi, donc c'est un relâchement total. Bon, c'est souvent en 10 minutes, mais il y a toutes sortes de façon de le voir, là. Mais c'est des scénarios qui sont déjà préétablis pour dire on relâche toute une quantité de matière et on voit ce qui se passe.

1780 Ensuite, ce qu'on demande aux promoteurs, c'est de faire des scénarios alternatifs, donc des scénarios plus crédibles de se produire avec des conséquences les plus grandes, mais tout en étant probable de se produire. Dans les scénarios alternatifs, là on va considérer les mesures actives, dont potentiellement l'intervention des pompiers ou un système, exemple, de protection incendie qui serait installé ou quoi que ce soit qui serait en mesure de se mettre en place rapidement dans les délais qui sont déterminés. Là, reste à voir aussi, dans ces cas-là, ce qu'on va valider, c'est est-ce que c'est crédible. On a eu la réponse du Service incendie que les temps sont quand même dans les temps qui sont envisageables du côté de la sécurité incendie.

1790 Mais d'un autre côté, je ramènerais l'idée aussi que le scénario qui est le plus... dont les conséquences sont les plus grandes, c'est le scénario avec un produit toxique. Dans le fond, c'est le relâchement des matières qui contiennent, en fait, un mélange de toutes les matières et qui se rend un rayon de 320 mètres. Donc là, on ne parle pas d'une intervention des pompiers dans ce cas-là. Dans le fond, c'est une substance qui va s'évaporer, qui va former un nuage toxique. Donc là, ce n'est pas l'intervention des pompiers qui va résoudre ce problème-là en réalité. Je crois que peut-être que par arrosage, il y a moyen de diminuer l'évaporation, mais ça, c'est à voir, là, mais disons que d'emblée, ce n'est pas, ça ne changerait pas vraiment le résultat, là.

1800 Évidemment, ce qu'on s'attend, c'est plutôt les scénarios où il y a un incendie ou un risque d'explosion puis qu'on veut que les pompiers interviennent rapidement. Puis dans tous les scénarios qui concernent un incendie, en réalité, les rayons de conséquence sont très faibles, là, sont très rapprochés. Le seul cas où on a un potentiel de, disons d'élargissement du périmètre, ça serait

justement si le réservoir est trop près des matières combustibles que sont les arbres autour du site et que le feu pourrait se transmettre aux arbres. Effectivement, là, on aurait affaire à une problématique additionnelle, je dirais, d'un début d'incendie de forêt, là.

1805 Donc là, il y a justement peut-être, comme monsieur Murray le mentionnait cet après-midi, peut-être lieu de revoir l'emplacement du réservoir pour le déplacer à une distance assez grande de la limite de la propriété pour éviter de propager les flammes, disons, aux arbres environnants.

LE PRÉSIDENT :

1810 Merci beaucoup, monsieur Duquette, c'est très clair. Donc, ça termine l'intervention de madame Chabot.

Mme CATHERINE RONDEAU :

1815 Rondeau.

LE PRÉSIDENT :

1820 Rondeau, excusez-moi.

Mme CATHERINE RONDEAU :

1825 C'est correct. Vous avez fait la même chose hier.

LE PRÉSIDENT :

Bien là, je vais m'en rappeler. Je vais m'en rappeler, madame Rondeau.

1830 Je vais appeler la prochaine intervenante, madame Andrée Chartier, à venir poser ses questions.

1835 **Mme ANDRÉE CHARTIER :**

1840 Bonsoir. Je vais me permettre un petit préambule, je sais que je n'ai pas trop le droit, mais
je vais... J'ai participé, moi, aux audiences de l'agence fédérale pour le port et je regrettais qu'il n'y
ait pas une audience comme ici, là, puis je salue qu'il y ait un BAPE pour ce projet-là, je l'apprécie
beaucoup. Cependant, je réalise beaucoup que ça fonctionne en vase clos, par ministère, par...
1845 t'sais, tout est décortiqué, tout... pas décortiqué, mais tout est découpé, ce qui fait qu'on dirait qu'on
oublie l'humain qui est autour de ça. Parce que chaque ministère a sa petite chose à faire puis
chaque projet est évalué de façon très séparée. Puis à l'intérieur... je n'en reviens pas à quel point
les découpages font qu'on n'a plus de vue d'ensemble comme humain. Mais bon, c'est un petit
préambule peut-être un peu plate.

LE PRÉSIDENT :

1850 Je vous dirais, madame Chartier, que c'est précisément -- et là, je pèse le mot -- c'est
précisément le rôle de la commission d'enquête du BAPE, d'intégrer l'information de l'ensemble des
intervenants qui sont impliqués dans notre analyse, d'intégrer cette information-là et de soumettre
notre rapport. Donc, s'il y a des enjeux au niveau de la santé humaine, par exemple, au niveau des
humains, c'est certain que l'on va le traiter et qu'on va le présenter dans le rapport.

1855 Je comprends votre questionnement, parce que c'est vrai, là, qu'on s'adresse à un
intervenant, on s'adresse d'un ministère, d'un autre ministère. Ça peut paraître découpé. Mais -- et
là, je me répète -- c'est précisément le rôle de la commission d'enquête, de faire cette intégration-là
de l'information et de la traiter en fonction des enjeux qui ont été soulevés pendant les audiences.

1860 **Mme ANDRÉE CHARTIER :**

1865 Mais je comprends, par contre, qu'il y a des experts dans chaque matière, là, on ne peut
pas être expert dans tout, puis ça aussi, j'apprécie sa présence des personnes ici ce soir. Mais je
vais aller avec ma question, puis peut-être que ça va faire un lien aussi avec ce que je viens de dire.
C'est que si j'ai bien compris, là... c'est en lien avec la qualité de l'air, si j'ai bien compris, on se base
sur les données initiales plus des données modélisées pour voir s'il va avoir des dépassements ou
pas, puis on a changé de modèle pour que ça dépasse un peu moins. C'est un peu ça qui s'est
passé?

LE PRÉSIDENT :

1870

Non, ils n'ont pas changé le modèle. Non, non, non, non.

Mme ANDRÉE CHARTIER :

1875

Non?

LE PRÉSIDENT :

1880

La procédure, puis je la connais là, j'ai travaillé en environnement, là, donc il y a une modélisation de la situation actuelle et il y a une modélisation de la situation avec le projet. Et donc, c'est la différence entre les deux qui va entraîner ou qui va exiger de l'initiateur de proposer dans son étude d'impact des mesures d'atténuation s'il y a des dépassements.

Mme ANDRÉE CHARTIER :

1885

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1890

Mais il n'y a pas un ajustement du modèle pour que les données soient plus basses, là, parce que ça serait, comment dirais-je, ça serait, je cherche le bon terme, mais ça ne serait pas approprié au niveau scientifique de faire ça, là. Donc, ce n'est pas dans...

Mme ANDRÉE CHARTIER :

1895

OK. Je l'ai peut-être mal exprimé. Mais, en fait, je comprends -- bien, vous allez me corriger si je me trompe -- que les données initiales datent de 2016. Donc, on a huit déjà de passés. Il y a plus d'activités polluantes, j'en suis certaine, depuis ce temps-là. Il y a beaucoup moins de boisés. Je ne veux pas calculer les arbres, parce que pour moi, un boisé puis un arbre, c'est beaucoup de différence en termes de plusieurs valeurs. Mais je me posais des questions, parce que connaissant beaucoup le projet d'agrandissement du port, je sais qu'ils n'ont pas trop inclus leur transport qui était hors site dans leur calcul. Hier, monsieur Laporte expliquait que les GES, ou cet après-midi, ne

1900

1905 peuvent pas être calculés deux fois. Ça, je le conçois. Mais je ne parle pas de GES, je parle vraiment de tout ce qui est de la santé publique, les polluants puis la biodiversité, là, qui est un facteur très, très intéressant.

1910 À ce niveau-là, si, dans le modèle, je me posais la... j'aimerais savoir est-ce que le transport anticipé a été inclus dans les données, sachant que le port va générer 3 650 camions par jour? Ça frise presque l'irréel. Les gens ne conçoivent pas à quel point ça fait du camion. Je calculais tantôt rapidement, là, pour une intervention en 20 minutes, si on prend pour acquis que les camions sont 24 heures sur 24, de façon très, très bien répartie, puis ça ne devrait pas être le cas, d'après moi, il va y avoir plus d'activités le jour, s'il y a une urgence à gérer dans le jour, le 20 minutes, il va avoir à gérer minimalement, minimalement 50 camions. Puis quand on parle de camions, ce n'est pas des VUS, là, des camions du port. C'est tous... ça passe sur la Pomme-d'Or. Ça fait que je ne sais pas...
1915 ma question, elle ne s'en allait pas sur la sécurité pour tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

1920 Mais c'est ça, là, quelle est votre question?

Mme ANDRÉE CHARTIER :

Oui. Ma question, est-ce que les modèles utilisés incluait les transports?

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1930 Je vais devoir vérifier, Monsieur le président.

1935

LE PRÉSIDENT :

1940 C'est bon. Je peux peut-être rédiger la question à monsieur Murray. Donc, vous avez procédé à ces modélisations-là, donc est-ce que ça tenait compte des transports qui étaient extras... à l'extérieur du projet?

M. ROBERT MURRAY :

1945 Monsieur le président, non, ce n'est pas dans le protocole des projets industriels d'inclure dans la modélisation le transport à l'extérieur des sites. S'il y a un transport à l'intérieur du site, on peut en tenir compte, mais le transport à l'extérieur n'est pas inclus dans la modélisation. Et d'ailleurs... et c'est des modèles complètement différents. T'sais, ce n'est pas le même logiciel qui serait utilisé pour des transports de longue durée, et tout ça. C'est des modèles, de ma
1950 compréhension, là, c'est des modèles régionaux qui doivent être faits, puis c'est des outils complètement différents.

1955 Alors, c'est pour cette raison-là, je... non, je ne veux pas présumer pourquoi, là, mais je vais laisser le ministère peut-être, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

1960 En fait, on va demander au ministère de répondre, ça va être une réponse différée, là, donc... et la réponse sera sur le site Web du BAPE, là, dans les 48 heures.

Mme ANDRÉE CHARTIER :

1965 D'accord. Est-ce je peux me permettre une sous-question?

LE PRÉSIDENT :

1970 Mais ça va remplacer votre deuxième question.

Mme ANDRÉE CHARTIER :

1975 OK. Pour quelle raison il n'y a pas des évaluations réelles plus fréquentes dans la région sans qu'il soit convenu qu'il y ait une plainte d'un citoyen ou, t'sais, le secteur est assez problématique, pourquoi on attend... Parce que j'ai entendu que la prochaine évaluation qui était prévue, j'ai écouté en direct, là, ce qui se passait cet après-midi pour les audiences, j'ai entendu, je peux me tromper, mais que la prochaine évaluation était prévue pour après l'implantation du port. Pourquoi qu'on n'a pas des évaluations plus fréquentes, ici, des évaluations réelles?

LE PRÉSIDENT :

1980 Je peux différer la question à monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1985 Il va y avoir un suivi de la qualité de l'air qui va être fait dans le cadre de ce projet-ci. Là, je ne sais pas si ça va être après la réalisation du projet du port. Ça serait ça ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

1990 Oui, c'est bien. Oui, c'est ça. Parce qu'en fait... parce que nous, ce qu'on fait, on évalue la contribution du projet à l'ensemble. Donc... Et ça, bien, c'est fait dans les modélisations qui ont été exigées par le ministère au promoteur pour la réalisation de son étude d'impact. C'est pour ça que c'est des modélisations et que ce n'est pas des mesures. Mais comme je demandais tout à l'heure à monsieur Laporte, c'est que si le ministre autorise le projet, là il y aura des suivis qui vont être exigés, mais en lien avec les émanations du projet.

2000 Pour ce qui est du port, mais ça, c'est une autre histoire. J'imagine que le port a aussi, lorsqu'il sera finalisé, mais il y aura les mêmes suivis à faire, je suis à peu près convaincu que les gouvernements vont exiger qu'il y ait des suivis qui soient faits aussi en lien avec ce projet-là. Donc, voilà. C'est parce qu'en fait, c'est difficile de... Parce que je ne sais pas... Mais, en fait, votre question était claire, c'était pourquoi il n'y a pas plus souvent d'échantillonnages, et là, monsieur Laporte a mentionné que pour le projet, il va y avoir des suivis qui vont être exigés.

2005

Mme ANDRÉE CHARTIER :

Oui, mais ça donne l'impression que, à quelque part, les projets étant déjà autorisés, s'il y a des dépassements, on ne peut pas tellement reculer en arrière, t'sais. Je trouve qu'on ne sait plus, à un moment donné, c'est qui qui a fait déborder le vase, parce que chacun a... il y a quelque chose d'un peu complémentaire, mais que personne ne porte le chapeau, finalement, t'sais.

2010

LE PRÉSIDENT :

Là, on est dans le domaine des opinions.

2015

Mme ANDRÉE CHARTIER :

Oui, je sais.

2020

LE PRÉSIDENT :

Là, je vais vous demander peut-être de nous présenter ça dans la deuxième partie.

2025

Mme ANDRÉE CHARTIER :

Oui, ça va me servir, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

2030

Et ça serait tout à fait légitime de votre part de nous présenter ça.

Mme ANDRÉE CHARTIER :

Merci.

2035

LE PRÉSIDENT :

2040

Écoutez, on va prendre une... ça fait un bon moment qu'on travaille, on va prendre une pause de 15 minutes et on va revenir à 20h50.

2045

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

LE PRÉSIDENT :

2050

Bonsoir, rebonsoir tout le monde, je vais vous demander prendre place. Compte tenu du nombre d'interventions qu'il nous reste, je vais fermer le registre pour ce soir, et compte tenu du nombre de personnes qui ont assisté en ligne et à la réunion de ce soir, là je sens qu'on commence à faire le tour des questions. Cependant... Et donc, on va terminer ce soir, je vous l'annonce. Mais pour être certain que personne ne se sente lésé, de pas pouvoir se réinscrire encore une autre fois, après... là, je parle des intervenants qu'il nous reste, je vais vous permettre de nous transmettre par écrit deux questions, mais il faudrait qu'elles soient transmises d'ici demain à madame Kim Maloney.

2055

Donc ça, c'est pour s'assurer, là, que personne ne se sente lésé du fait que l'on ferme la première partie de l'audience ce soir. Et la raison pour laquelle on fait ça, et c'est moi qui ai pris la décision, c'est qu'il y a des coûts assez importants qui sont générés par la mobilisation des personnes-ressources, la mobilisation des équipements, parce que c'est un consultant qui s'occupe de ça, la mobilisation des gens de la commission, donc les hôtels, il y a tout. Donc, c'est des coûts qui sont quand même très importants. Et là, sachant que, par expérience, on commence à éluder pas mal l'ensemble des questions, donc on va terminer l'audience ce soir.

2060

2065

J'ai encore cinq interventions qui vont nous mener où elles nous mèneront, mais on va terminer lorsqu'on aura terminé ces cinq interventions-là. Et si les personnes qui sont aussi ici ce soir veulent nous transmettre, ou les personnes qui sont en ligne, deux... encore... j'allouerai deux questions si elles nous étaient transmises d'ici demain, et les réponses seront adressées aux personnes concernées, soit à l'initiateur, soit aux personnes-ressources et seront déposées sur le site Web du BAPE. Donc, voilà.

2070

Je vais appeler la prochaine personne dans nos interventions qui est monsieur Claude Dansereau. Bonsoir, monsieur Dansereau.

2075

M. CLAUDE DANSEREAU :

J'ai une petite précision sur ce que vous venez de dire. D'ici à demain...

2080

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. CLAUDE DANSEREAU :

2085

... ça veut-tu dire minuit ça, ou ça veut dire demain midi ou...

LE PRÉSIDENT :

2090

Non, là, écoutez, il faudrait qu'on reste dans le domaine des heures de travail pour madame Maloney. Donc, disons, d'ici demain 16 h de me transmettre deux questions par intervenant, là. Et là, j'entends les intervenants qui se sont inscrits au registre ce soir. Parce que, ici, là, je peux assumer que les personnes qui se sont inscrites au registre pourraient se sentir lésées de ne pas pouvoir intervenir encore une autre fois. Et comme par expérience, je sens qu'on a fait le tour de la question, là, et compte tenu des coûts, et je vous avoue que c'est des coûts qui sont très importants, là, que nous restions ici jusqu'à demain soir, une journée de plus, c'est plusieurs milliers de dollars, donc je pense qu'on va... Et ça, c'est de ma responsabilité de gérer aussi les coûts de la commission. Donc, c'est la raison pour laquelle je prends cette décision-là.

2095

2100

Donc, monsieur Dansereau, allez-y.

M. CLAUDE DANSEREAU :

Alors ma première question, c'est concernant l'eau. Alors, j'essaie de comprendre où s'en va l'eau, en fait, un peu le cycle de l'eau du... qui est nécessaire pour ça, pour le projet. On parle d'eau de procédé, à la page 13 du rapport de Stantec, utilisée dans l'URV comme eau de

2105

2110 condensation à des vapeurs organiques, consommation non déterminée. Pourtant, à la page
suivante, dans le tableau 3.1, on dit que l'eau de purge du procédé de la tour de refroidissement,
bien seulement pour la purge d'eau de procédé, ça va être 1 mètre cube à l'heure qui va sortir. Et
pour la purge d'eau de refroidissement, 4 mètres cubes à l'heure. Donc, 5 mètres cubes qui seront
2115 traités à l'extérieur, parce que c'est considéré comme étant des eaux contaminées.

J'ai entendu aussi qu'il n'y avait pas d'eau qui était rejetée nulle part, parce qu'il n'y a pas
d'égout puis il n'y a pas d'eau dans le fossé. Pourtant, on consomme 11.4 mètres cubes d'eau à
2115 l'heure. Si on en tasse 5, alors il y en reste 6.4, où s'en vont ces mètres cubes?

LE PRÉSIDENT :

2120 Bon, bien, je vais différer la question... pas différer, mais transférer la question à monsieur
Murray.

M. ROBERT MURRAY :

2125 Alors la différence, il y a une certaine évaporation de l'eau, parce que nous avons un cycle
fermé de refroidissement qui inclut une étape d'une tour de refroidissement. Donc, il y a une certaine
évaporation d'eau et c'est pour ça qu'on a besoin d'un apport d'eau. Bon. Mais concernant les
quantités, comme j'ai mentionné un peu plus tôt aujourd'hui, elles ont été améliorées. On a amélioré
le projet justement pour réduire cet... non seulement notre besoin en apport d'eau, mais aussi dans
la quantité des rejets. On va déposer prochainement à la commission ce nouveau bilan de masse
2130 d'eau, là, pour bien documenter tout ça.

2135 Alors, initialement... bon, malheureusement, j'ai encore des gallons par minute, des fois, je
suis plus vieux que j'en ai l'air, alors initialement, c'était 50 gallons par minute, mais là, on a réduit à
16 gallons par minute à l'entrée. Et donc, proportionnellement, il va avoir ça de moins de jours d'eau
à gérer aussi. Tout ça va être documenté dans notre bilan qu'on va vous déposer, je crois, tout,
j'espère, demain.

2140

LE PRÉSIDENT :

2145 Pour le bénéfice de monsieur Dansereau, c'est quelque chose qui a été discuté cet après-midi, et je pense que c'est des nouvelles informations que vous avez eues de votre fournisseur qui font que la quantité d'eau va être diminuée au niveau de l'unité de traitement.

M. ROBERT MURRAY :

2150 Exactement. Quand on a approché le fournisseur puis on lui dit, on aimerait réduire cette quantité d'eau là, notre situation fait en sorte qu'il n'y a pas de... c'est difficile la gestion de l'eau puis on ne veut pas trop utiliser l'eau, alors s'il vous plaît aidez-nous à réduire, à concevoir le système de gestion de l'eau en conséquence. Ils nous ont revenu avec oui, on croit qu'on peut faire pour 16 gallons par minute. Donc, une réduction de 60 % environ, là. Déjà là, ça, c'est par rapport aux documents officiels qui sont remis. Alors, c'est une amélioration de plus.

2155

M. CLAUDE DANSEREAU :

Ça veut dire qu'au lieu d'être 11.4 mètres cubes de besoin à l'heure, ça devient 3.6 mètres cubes, c'est ça?

2160

LE PRÉSIDENT :

C'est à peu près, oui. C'est...

2165

M. CLAUDE DANSEREAU :

Ça veut dire qu'au lieu d'avoir 5 mètres cubes de rejet à l'heure, ça va être aussi moins que 5 mètres cubes...

2170

M. ROBERT MURRAY :

Exact. Exact. On pourrait, si on veut se donner des règles de pouce, on peut dire c'est proportionnellement la même chose afin de discuter un haut niveau, mais évidemment, les chiffres concrets vont être déposés.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, d'ici 48 heures, monsieur Dansereau, vous allez avoir finalement la réponse, là, assez chiffrée. Pensez que vous allez avoir la réponse chiffrée à votre question sur le site Web du BAPE.

2180 **M. CLAUDE DANSEREAU :**

2185 Parfait. Merci. Ensuite, la deuxième partie, l'entreposage, donc le tableau 3.1, Mode de gestion des intrants. Juste avant, le paragraphe d'avant, on dit qu'on va traiter 3.5 tonnes métriques à l'heure, ça fait 3 500 kilos, ça. Et de ce 3 500 kilos-là, dans les extrants, il va ressortir une huile organique 350 kilos. Alors qu'à la page 12, on dit que la matière première des MDR sont à 20 % en substance organique. Alors, si je calcule 350 kilos sur 3 500 kilos, ça fait 10 %. Alors, où est passé l'autre 10 % de substances organiques? Et si je fais le total, parce que ma question, ce n'est pas
2190 que je fais le calcul des intrants, qui est 3 500 tonnes... 3 500 kilos, 3.5 tonnes métriques, et que je fais le calcul des extrants, j'arrive à 990 kilos. Donc, il manque 2 510 kilos qui ne sont pas répertoriés. Alors, je me demande où sont-ils?

LE PRÉSIDENT :

2195 Alors...

M. CLAUDE DANSEREAU :

2200 Et si je peux terminer avec ça, ça voudrait dire qu'on on traite 3.5 tonnes, donc 3 500 kilos de matières premières, on génère, dans les calculs, les récents calculs, 2 tonnes... en fait, on régénère la même quantité, parce qu'on a appris ce soir que tout reste contaminé, tout reste des matières dangereuses. Donc, il n'y a pas de gain à ce niveau-là, c'est toujours le même poids de matières dangereuses. On génère 2 tonnes à l'heure d'eau contaminée, qu'on doit traiter, et 100 tonnes de gaz à effet de serre par jour. Alors, je me demande, où est le gain dans tout ça? C'est
2205 tout.

M. ROBERT MURRAY :

2210

OK. Alors, il y a eu beaucoup de chiffres que je n'ai pas pu prendre tout en note, là.

M. CLAUDE DANSEREAU :

2215

Oui. Je peux recommencer.

M. ROBERT MURRAY :

2220

Alors, on devrait regarder voir le bilan de tout ça. Je ne peux pas vous donner de réponse sans avoir les chiffres sous les yeux. Et d'ailleurs, je n'ai pas pu vous suivre dans... pour bien saisir, justement, il est où ce delta, ce manque de masse, là...

M. CLAUDE DANSEREAU :

2225

Oui.

M. ROBERT MURRAY :

2230

... il faudrait que je le comprenne bien pour pouvoir l'expliquer. Mais je vais regarder mes choses.

LE PRÉSIDENT :

2235

Mais je vais demander quand même à monsieur Dansereau de nous répéter son équation, parce que moi aussi, j'ai eu un petit... Parce que là, vous êtes arrivé avec des gaz à effet de serre en dernier...

M. CLAUDE DANSEREAU :

2240

Bien, c'est parce que...

LE PRÉSIDENT :

2245 ... puis là, vous ne parliez pas de ça, là, au début. Puis ce n'est pas un reproche. Mais répétez-vous votre question, puis monsieur...

M. CLAUDE DANSEREAU :

2250 Bien, c'est parce que, t'sais, au fond, il faut qu'il y ait quelque chose de gagnant pour le Québec pour... même si ça vient à...

LE PRÉSIDENT :

2255 Là, on est dans le domaine des commentaires, donc je vous demanderais de poser la question.

M. CLAUDE DANSEREAU :

2260 Je m'arrête. OK. Alors, bien, j'explique d'abord, à la page 13, on dit que la.. on veut traiter 3 500 kilos à l'heure. Donc ça, c'est ce qui rentre. Ce qui ressort, c'est écrit, huile organique, 350 kilos, mélange de résidus riches en carbone, 320 kilos et résidus métalliques, 320 kilos, ce qui fait un total de 990. On se rappelle qu'il en rentre 3 500. Boue, de l'autre côté, c'est sans objet. Puis il n'y a pas d'autre valeur du 2 510 kilos qui manque.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Là, votre question est claire. Donc...

M. CLAUDE DANSEREAU :

2270 OK.

LE PRÉSIDENT :

2275 ... est-ce que vous pouvez y répondre maintenant ou vous voulez nous soumettre une réponse par écrit dans les 48 heures?

M. ROBERT MURRAY :

2280 Non, je préfère... je vais soumettre une réponse par écrit, mais je vais aussi tout de suite donner une certaine indication d'une réponse.

LE PRÉSIDENT :

2285 C'est bon.

M. ROBERT MURRAY :

2290 Alors, il y a les matières organiques, Monsieur le président, qu'on reçoit, OK, ils vont être dégradés, ils vont être condensés, de la vapeur, ils vont être condensés, mais il y a quand même une certaine quantité qui est difficile à chiffrer, qui va être des molécules organiques qui sont non condensables, qui vont être traitées dans l'ATDU. Alors, le bilan de masse n'arrivera pas exactement, là. Il faut juste savoir cette nuance-là, là.

2295 Mais on peut donner des hypothèses, un peu pour essayer de chiffrer tout ça, mais il y a quand même... donc il faut juste comprendre qu'il y a, à l'entrée, il y a 3.5 tonnes de matériaux qui rentrent, ce n'est pas tous des organiques, il y a du métal. Et ça, ça va varier si j'ai beaucoup plus de contenants métalliques, j'ai plus de métal qui sort, si j'ai beaucoup plus de contenants plastiques, là je vais générer beaucoup plus de liquides organiques. Alors, il faut faire une certaine hypothèse. Et donc, à partir de ça, on va vous faire un bilan pour bien documenter le tout, du mieux qu'on peut.

2300

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, c'est bien. Donc, je pense qu'on aura... Oui?

2305

M. CLAUDE DANSEREAU :

2310 Mais, est-ce qu'on convient aussi qu'au 3 500 kilos, bon, en tout cas, moins, parce qu'il y a des vapeurs puis tout ça, mais ça reste que si on tient compte juste de la matière organique, puisque vous dites à la page 12 qu'il y en a 20 %, rajoutons 350 kilos de matières organiques qui part en vapeur ou qui est oxydé à la torche, il manque encore des kilos. Et il ne faut pas oublier les 2 tonnes

2315 d'eau, parce qu'au début, c'était 5 tonnes, j'ai enlevé 60 % d'eau parce que votre procédé consomme moins d'eau. Alors, en enlevant... Parce qu'au départ, vous disiez 5 mètres cubes à l'heure d'eau, vous avez dit, ce n'est pas ça, ça va être 60 % de moins. Donc 60 %, c'est 2 000 mètres cubes à l'heure, c'est-à-dire 2 mètres cubes à l'heure, qui est 2 tonnes d'eau à l'heure, donc vous générez 2 tonnes de contaminants à l'heure.

M. ROBERT MURRAY :

2320 On ne peut pas vraiment... on compare des pommes et des oranges entre la quantité de 3.5 tonnes à l'heure de matériaux, c'est une masse, alors que la quantité d'eau, ça n'interagit pas avec l'ATDU directement. Cette masse d'eau là ne rentre pas dans l'unité. Cette quantité d'eau là, c'est plus dans la boucle de circuit fermé, si on voit, pour le refroidissement. Alors, dans le bilan, il faut faire attention entre le point de départ puis... le point d'entrée, le point de sortie pour les deux, Monsieur le président. Alors, il faut nuancer. Ce n'est pas si simple que ça.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

2330 Donc, est-ce que vous pourriez expliquer ça, c'est deux choses-là, dans la réponse que vous allez faire à monsieur Dansereau et qui va être déposée sur le site Web?

M. ROBERT MURRAY :

Oui.

2335 **M. CLAUDE DANSEREAU :**

Si je peux me permettre, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

2340 Oui, allez-y.

2345 **M. CLAUDE DANSEREAU :**

C'est parce que moi, je n'invente rien, je prends ça dans la page 14.

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien.

M. CLAUDE DANSEREAU :

2355 On parle de deux... de l'eau au singulier, l'eau de purge au singulier, et l'eau de refroidissement au singulier, et les eaux susceptibles est au pluriel. Donc, si on ne comprend pas que les deux peuvent être contaminées, c'est probablement mal écrit d'abord.

LE PRÉSIDENT :

2360

Bon, écoutez, on va demander à monsieur Murray et son équipe de vous offrir une réponse qui va être déposée sur le site du Web, là, comme on ne reviendra pas en séance.

M. CLAUDE DANSEREAU :

2365

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2370

On vous remercie.

2375

Je vais appeler la prochaine personne, monsieur Alexandre Richard. En passant, j'ai offert aux personnes qui sont ici, là, qui ont intervenu ce soir, la possibilité de déposer deux questions d'ici 16 h demain. Donc, je dois vous mentionner aussi que les réponses seront déposées sur le site Web du BAPE lorsqu'elles... donc on va les diriger aux personnes-ressources appropriées ou à l'initiateur, et les réponses seront déposées sur le site du BAPE dans des délais... dans les meilleurs délais.

Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2380

Donc, j'ai un questionnement, là, je veux juste être sûr que je comprends bien, là, par rapport à l'article 197 qui dit qu'il n'y a pas une autre compagnie qui peut s'ajouter si jamais la qualité de l'air, elle est saturée ou il y a déjà trop de contaminants dans l'air. Ma question, c'est là je ne comprends pas, tantôt, on en a parlé beaucoup de ça puis je n'ai pas très bien compris, là, mais si je comprends bien, là, c'est que cet article-là, l'article 197, elle s'applique, dans le cas qui nous concerne, là, de la manière que ça a été traité, sur la base d'un bruit de fond, OK, qui est l'état de la situation, générique qui a été donné sur un papier par le ministère. C'est ce que j'en comprends qui a été expliqué tantôt. Puis que Triumvirate a un droit acquis de dépassement par rapport à ce papier-là, à ce que j'ai compris. Je ne sais pas si... vous me corrigez...

2385

2390

LE PRÉSIDENT :

Moi, je ne peux pas vous corriger, parce que ce n'est pas mon rôle, mais je vais diriger votre question...

2395

M. ALEXANDRE RICHARD :

Mais attendez, ça, ce n'est pas ma question, c'est ce que j'ai constaté. Ma question, c'est combien, par rapport au bruit de fond, ma question, c'est combien d'autres entreprises dans la zone d'étude, ce qui est à dire cette zone-là qui a été mise dans le résumé d'étude d'impact, combien d'autres entreprises dans la zone d'étude sont pourvues d'un droit acquis qui pourrait générer un écart entre la donnée générique qui a été donnée par le ministère et la réalité terrain?

2400

Je comprends que tantôt, vous en avez parlé, mais là, t'sais, je veux être sûr qu'on n'a pas encore affaire à un autre comme un peu ce qui s'est passé à Rouyn-Noranda, là. Pendant plusieurs années, il y a eu des dépassements de droits acquis, là on est-tu dans la même situation ici? Ma question, c'est ça, là. C'est comment qu'on fait pour établir le bruit de fond? J'ai vu que ce n'était pas clair tantôt. Donc, combien il y a d'autres entreprises qui sont susceptibles de dépasser? C'est quoi la réalité? Parce que là, on a bien beau avoir un papier, mais la confiance, elle n'est pas là, là.

2405

2410

LE PRÉSIDENT :

2415 Je comprends. Donc, je comprends votre question, je vais la différer à monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2420 Le bruit de fond, ce n'est pas un bruit de fond qui est associé directement aux activités actuelles de Triumvirate, c'est vraiment l'ensemble des activités du secteur. Puis, on a pris une question en différé en lien avec l'établissement de cette valeur-là pour le bruit de fond.

LE PRÉSIDENT :

2425 Donc, bon, ça donne partiellement une réponse à votre question et il y aura un... Parce que la question a été posée d'une autre façon tout à l'heure, mais le ministère va déposer, d'ici 48 heures, un document ou une... quelques pages sur le protocole d'établissement du bruit de fond. Et pas le bruit de fond du projet, parce que comme... ce que je comprends, et monsieur Laporte me corrigera, là, c'est l'établissement du bruit de fond dans le secteur où un projet s'insère. C'est bien ça, monsieur
2430 Laporte?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Oui.
2435

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous aurez cette réponse-là demain ou après-demain.

2440 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc pour ce cercle-là, on va savoir le protocole précis qui a été utilisé pour déterminer le bruit de fond?

2445

LE PRÉSIDENT :

La valeur qui a été donnée à Triumvirate, c'est bien ça?

2450

M. ALEXANDRE RICHARD :

Spécifique à cet endroit-là ou généré.

2455

LE PRÉSIDENT :

Bien là, je ne vois pas, mais c'est... là, vous décrivez la région de Contrecoeur, j'imagine?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2460

Non, non, juste le cercle qui a été mis, là.

LE PRÉSIDENT :

2465

Ah, oui. Oui, OK. Bon, bien, monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, effectivement, on va avoir des détails sur l'établissement du bruit de fond pour le secteur, oui.

2470

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

2475

M. CLAUDE DANSEREAU :

Ma deuxième question, ça va être assez simple, je pense. Triumvirate est propriétaire de combien d'autres centres de transfert, filiales ou autres installations en Amérique du Nord?

2480

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien, la question est assez claire. Donc, est-ce que vous avez la réponse?

2485

M. ROBERT MURRAY :

Je n'ai pas la réponse à la portée de la main, mais je vais vous la donner demain, là.

LE PRÉSIDENT :

2490

Parfait. Non, en fait, ce sera sur... ce sera déposé sur le site Web du BAPE.

M. ROBERT MURRAY :

2495

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Richard.

2500

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

2505

Maintenant, j'appelle monsieur Laurent Duchastel.

M. LAURENT DUCHASTEL :

2510

Bonsoir, Monsieur le président. Mon questionnement porte sur la consommation et la gestion de l'eau, et comme je viens d'apprendre que cet après-midi, séance que je n'ai pas eu l'occasion de visionner, il y aurait eu des informations, qu'il y a d'autres informations qui s'en viennent, je vais me permettre quand même peut-être de poser mes questions, comme ça la réponse qui viendra sera en conséquence.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y.

2520 **M. LAURENT DUCHASTEL :**

2525 Si j'ai bien compris la présentation d'hier de l'entreprise, aucune eau ne serait rejetée dans les égouts municipaux ni dans le fossé, et toute l'eau, y compris l'eau de ruissellement, serait entièrement traitée hors site. En tout cas, c'est ce que j'ai compris de la présentation. D'autre part, selon l'avis des experts sur la recevabilité, document qui est disponible sur le BAPE, page 26, (inaudible) 273 606 litres -- mais là, je comprends que tout vient de changer -- par jour, étaient prévues et qu'une partie serait consommée, que l'autre serait usée, serait rejetée quotidiennement dans le réseau d'égout municipal. Donc là, on a deux choses différentes.

2530 D'ailleurs, je ne comprends pas trop la différence entre consommées et usées. Et donc, mes questions sont dans ce sens-là et pourraient peut-être être incluses dans la réponse que l'entreprise nous présentera. D'abord, est-ce que l'entreprise peut nous clarifier ce que consommées et usées signifie dans leur utilisation et leur gestion? Je présume, je comprends que l'un ne touche pas à l'ATDU et l'autre y touche, mais qu'aucune eau usée ne serait effectivement versée dans les égouts et le fossé, contrairement à ce qui semble être dit dans le document des experts.

2535 Est-ce que l'entreprise peut aussi nous clarifier ce qu'elle entend par eau de ruissellement? Sa quantité estimée, considérant la superficie du terrain de 13 600 mètres carrés, est-ce que la gestion de l'eau de ruissellement est modifiée par le projet en regard de la situation actuelle? Si oui...

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Là, monsieur...

2545 **M. LAURENT DUCHASTEL :**

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2550

... ça fait beaucoup de questions.

M. LAURENT DUCHASTEL :

2555

Oui, ça fait beaucoup de questions. C'est toute la question de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2560

Oui. Oui, je comprends. Mais là, on vous alloue deux questions.

M. LAURENT DUCHASTEL :

D'accord.

2565

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas parce que je veux vous limiter dans vos questionnements, mais si vous pourriez m'intégrer ça dans une question.

2570

M. LAURENT DUCHASTEL :

Bien, en fait, ce que je veux...

LE PRÉSIDENT :

2575

Ou deux questions.

M. LAURENT DUCHASTEL :

2580

Ce que je veux surtout savoir, c'est l'eau usée, est-ce qu'elle sera effectivement envoyée à l'extérieur du site? On comprend qu'il y a une quantité qui reste à déterminer, mais selon les calculs préliminaires, ça faisait beaucoup de camions, puis je ne veux surtout pas que de l'eau usée aille

2585 dans les égouts et dans le fossé. Donc ça, c'est ça ma clarification. Et le ruissellement, moi, m'intrigue, parce qu'il y a quand même beaucoup d'eau qui coule sur le site et si on dit que l'eau du ruissellement est incluse dans la gestion, ça fait beaucoup d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2590 Donc, monsieur Murray, allez-y.

M. ROBERT MURRAY :

2595 Alors, je vous confirme que le projet ne rejettera pas d'eau dans le réseau d'égouts de la ville, clairement. Bon. Non seulement c'est notre intention, c'est la réalité qu'il n'y a pas de réseaux d'égouts sur la rue dans notre secteur.

LE PRÉSIDENT :

2600 Donc, ni pluvial ni...

M. ROBERT MURRAY :

Ni sanitaire.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Et ni sanitaire.

M. ROBERT MURRAY :

2610 Non, il n'y a aucun réseau. Alors, bon. L'eau qui va être captée dans la gestion, c'est l'eau de ruissellement qui pourrait tomber dans la zone où on pourrait possiblement avoir des matières dangereuses résiduelles ou même des réservoirs d'entreposage. Donc tout ça, cette eau-là est captée, et ça va faire partie de la zone de gestion active des eaux de ruissellement. Il y a des eaux de ruissellement qui ne sont pas dans cette zone-là, en bordure du terrain, par exemple, où on a l'intention de mettre un toit sur l'ATDU. Alors s'il y a des eaux de pluie qui tombent sur le toit, à priori,

2615

je ne penserais pas que ça ait contaminé. Évidemment, tout ça devrait être validé avec le ministère de l'Environnement, et tout ça, mais ça fait partie de nos intentions.

2620 Ces eaux-là ne seraient pas contaminées, ne pourraient pas être contaminées, parce qu'elles tombent sur le toit avant. Alors ça, elles pourraient être gérées à l'extérieur. Bon. Le principe, c'est l'intention. Mais encore, pour répéter, toutes les eaux autour des confinements des réservoirs, autour de la manutention des matières dangereuses, dans les zones à risque des matières dangereuses, Monsieur le président, notre intention c'est de les ramasser, OK, de les mettre en
2625 contenant et de les expédier à l'extérieur. C'est notre désir aussi de minimiser cette quantité-là autant que possible et on va le minimiser avec une bonne conception du site, qui reste à faire.

Pour les eaux de procédé, comme mentionné maintenant, notre désir, notre intention, c'est de grandement réduire ce besoin, cet apport d'eau là. Donc une eau consommée, c'est une eau qui
2630 rentre dans le site, qu'on a besoin. Une eau rejetée, c'est une eau qu'on doit gérer, et cette eau-là sera mise en contenant, mise en conteneur ou en baril..

LE PRÉSIDENT :

2635 Et c'est ce que vous avez appelé les eaux usées?

M. ROBERT MURRAY :

Les eaux usées.

2640

LE PRÉSIDENT :

Oui. Il faut faire la différence entre eau consommée et eau usée, comme monsieur...

2645 **M. ROBERT MURRAY :**

Exact. Oui.

2650

LE PRÉSIDENT :

... *Deschastel* le posait.

2655

M. ROBERT MURRAY :

Il y a de l'évaporation de l'eau aussi, due à notre tour d'eau, là, que ça, c'est des vapeurs d'eau, tout simplement. Alors, j'espère que ça explique les petites nuances d'où vient l'eau puis d'où sort de l'eau, et tout ça.

2660

LE PRÉSIDENT :

Mon collègue veut intervenir.

2665

M. ROBERT MURRAY :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2670

Je comprends aussi qu'il y a une partie de l'eau qui est réintégrée dans le système. Dans le fond, tout n'est pas... tout ce qui rentre n'est pas rejeté, il y a... vous faites circuler l'eau à ce qu'il me semble. Il y a une tour de refroidissement. C'est quoi la proportion de l'eau qui est rejetée par rapport à la proportion de l'eau qui serait dans la boucle en circuit fermé? À peu près.

2675

M. ROBERT MURRAY :

OK. Alors si on regarde toute chose étant égale...

2680

LE COMMISSAIRE :

Oui.

2685 **M. ROBERT MURRAY :**

... et les mêmes proportions, là... Alors, donnez-moi 2 secondes, parce que j'ai l'ancien bilan de masse devant moi. Alors, environ 40 % de l'eau qui est ajoutée au système du cycle de refroidissement, environ 40 % de l'eau serait rejetée, comme une eau usée, selon le bilan de masse préliminaire... je ne veux pas prendre le mot « préliminaire », celui qui avait été déposé dans l'étude d'impact. Il faut le réviser, là. Peut-être que les proportions vont changer avec des nouvelles façons de travailler, mais ça vous donne une idée.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

2695

OK. Donc, monsieur *Chatel*, vous avez une autre question?

M. LAURENT DUCHASTEL :

2700

Bien, en fait, c'est tout simplement un souhait. Donc, il y a des données qui s'en viennent, donc avoir une clarification sur l'utilisation exacte de ce qui est utilisé, évaporé, géré, consommé et, ultimement, bien, ce qui sort du site, ça fait combien de camions. Ça, c'est une question que j'aimerais bien avoir. Je comprends que vous ne pouvez pas le donner puisque tout ça est sur la table, mais j'aimerais bien avoir cette réponse-là dans un document ou dans un suivi.

2705

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup. Donc, monsieur, donc la commission demande à monsieur, à l'initiateur de déposer ces informations-là dans les meilleurs délais.

2710

Donc, j'appelle la prochaine intervenante, et là, je ne me tromperai pas dans son nom, madame Catherine Rondeau. Oui, mais c'est ça, là, je n'ai plus de chance, là, donc... Rebonsoir, madame Rondeau.

2715 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Bien, ça me fait plaisir. Bien, en fait, je n'ai pas entendu la question, mais encore là, travail oblige, je n'étais pas disponible cet après-midi pour écouter la séance, je n'ai pas entendu parler

2720 d'odeur, en fait, là. Donc, je me demandais est-ce qu'il y a des démarches qui ont été effectuées pour estimer les odeurs qui seraient dégagées du procédé ou du site? Parce qu'on ne se cachera pas qu'on reçoit déjà les odeurs des autres usines qui sont présentes, là. Je pense, je n'ai pas besoin de les nommer, les citoyens savent d'où ça vient. Donc, je me demandais si des démarches avaient été faites à ce niveau-là.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Parfois, c'est très clair. Donc, monsieur Murray.

2730 **M. ROBERT MURRAY :**

2735 Alors, concernant les odeurs, ma compréhension, c'est qu'on les a évaluées, et à l'aide des seuils que le ministère a sur la qualité de l'air environnant, puisque plusieurs de ces seuils-là sont des seuils qui sont sur une base qu'on appelle, t'sais, les critères sont sur une base de temps, il y a des critères annuels, il y a des critères horaires, mais il y a aussi des critères sur 4 minutes. Ce n'est pas long, 4 minutes. Et ma compréhension est que c'est les seuils de 4 minutes, c'est principalement dû aux odeurs. Et donc, en faisant la modélisation, et si on rencontre les normes sur 4 minutes, c'est un peu implicite, là, mais ça protège contre les odeurs.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Et cette modélisation-là, vous l'avez faite?

2745 **M. ROBERT MURRAY :**

Oui, oui, ça fait partie de l'étude de modélisation qu'on a faite.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

OK. C'est parce que là, je ne me rappelle pas, là, avoir lu.

M. ROBERT MURRAY :

2755 On a comparé aussi avec non seulement des... on a comparé versus des limites de 4 minutes.

LE PRÉSIDENT :

2760 OK. Donc, est-ce que ça, c'est, je m'adresse à monsieur Laporte, donc est-ce que de considérer qu'on rencontre les normes dans 4 minutes, donc ça devient implicite qu'il n'y aura pas de dépassement pour la période horaire hebdomadaire, annuelle ou mensuelle?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2765 Il n'y a pas eu d'étude olfactive spécifique en lien avec le projet. Notre compréhension, c'est qu'actuellement, il n'y a pas de problèmes d'odeurs, que le projet n'apporterait pas de nouveaux composés odorants et que les composés odorants actuels seront émis en quantité moindre, donc...

LE PRÉSIDENT :

2770 C'est pour ça que le ministère n'a pas jugé que c'était un enjeu, là, dans sa directive aux...
Donc, vous n'avez pas demandé une modélisation olfactive à l'initiateur?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2775 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2780 Pour les raisons que vous venez d'évoquer. Donc, voilà.

Mme CATHERINE RONDEAU :

2785 Donc, comment, peut-être que c'est moi qui ne comprends pas, là, encore une fois, je ne viens pas du milieu scientifique, comment on peut prétendre qu'il n'y aurait pas d'émanations ou de

nouvelles odeurs comme c'est un nouveau procédé? Comment on en vient à... on en arrive à cette conclusion-là?

2790 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

C'est que les composés odorants sont déjà présents sur le site, et la modélisation qu'ils ont faite sur la dispersion de ces contaminants-là montre que leurs quantités vont diminuer.

2795 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

OK. Puis le fait de brûler ces matières-là ne pourrait pas amener d'autres odeurs qui ne sont pas existantes actuellement?

2800 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Je devrais vérifier, mais je ne veux pas m'avancer.

Mme CATHERINE RONDEAU :

2805

OK. Bien, ce serait peut-être intéressant de se poser la question.

LE PRÉSIDENT :

2810

Mais là, monsieur Laporte, je vais revenir à monsieur Murray, vous semblez me dire que vous n'avez pas exigé une modélisation olfactive, mais vous faites référence au fait que l'initiateur en a fait une quand même?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2815

Non, mais c'est la modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants. Ça inclut les composés qui sont odorants.

2820

LE PRÉSIDENT :

Odorants, OK. Donc. Monsieur Murray, en complément.

2825 **M. ROBERT MURRAY :**

Bien, je voulais juste vous mentionner qu'on ne brûle pas ces matières-là. Elles ne sont pas incinérées. Il n'y a aucun contact entre ces matières-là...

2830 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Elles sont chauffées. C'est ce que j'aurais peut-être dû nommer. Elles sont chauffées, les matières?

2835 **M. ROBERT MURRAY :**

2840 Donc, elles sont chauffées, elles sont mises dans un état de vapeur, qui sont par la suite condensées, et tout ça. Alors, il n'y a pas de... Alors, c'est une grande distinction. L'incinération veut dire la destruction, la conversion, t'sais, la flamme va détruire la molécule, va l'affecter. Nous, ce n'est pas notre intention. Nous, notre intention, c'est de prendre ce matériel-là et la chauffer dans un environnement sans oxygène. Et le bénéfice est qu'on transfère dans une phase solide ou liquide à un état gazeux de ces substances-là.

2845 Bon, je suis un peu technique, là, mais notre intention n'est pas de briser le lien de molécule. Alors, c'est de vraiment les rendre dans un état gazeux pour qu'on puisse par la suite récupérer ce gaz-là et les condenser de nouveau dans leur phase liquide. Alors, t'sais, c'est pour ça, je n'aime pas le mot « incinération ».

LE PRÉSIDENT :

2850 Je comprends, mais je pense qu'on n'est pas là.

2855 **M. ROBERT MURRAY :**

OK.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Rondeau l'a utilisé peut-être pour inadvertance, mais elle s'est reprise ensuite, elle a dit, elle sait que ça va être chauffé. Je pense que la question demeure légitime. Dans la situation actuelle, les matières que vous recevez ne sont pas chauffées, donc vous faites du triage et vous les retournez à différents endroits, soit à l'enfouissement, soit au traitement, et caetera. Est-ce que le chauffage, la question ici, c'est de savoir est-ce que le chauffage de ces matières-là pourrait entraîner des odeurs comparativement à la situation actuelle où il n'y a aucun chauffage de vos matières? Donc, est-ce que... Bon, ça, c'est ma question. Est-ce qu'il y aurait une façon de le savoir?

2870 **M. ROBERT MURRAY :**

Alors, un liquide a un pouvoir odorant qui n'est pas tout à fait pareil à une même substance dans un son état gazeux parce qu'il occupe un espace plus grand dans un espace gazeux. Bon, là, je suis rendu dans la chimie puis je n'ai jamais été très bon en chimie. Bon. Mais cela étant dit, c'est peu probable, parce que la façon dont le système est conçu, Monsieur le président, c'est que les vapeurs qu'on va générer, qui sont condensées, et tout ça, mais par la suite, on va capter toutes les vapeurs résiduelles. C'est tout un... c'est tout fermé, il n'y a rien d'émis encore. Et ça, c'est traité dans l'unité d'oxydation thermique, qui lui, son but dans la vie, c'est de détruire tous les composés organiques à 99.99 % d'efficacité. Alors, la probabilité qu'il y ait un résiduel odorant qui aurait un impact à une bonne distance des résidences, là, dans mon opinion professionnelle, on est dans l'improbable. Dans le très improbable.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

2885 Voilà. Donc ça, c'est la réponse, là, que...

Mme CATHERINE RONDEAU :

2890

Petite sous-question : dans la mesure où l'improbable devient finalement la réalité, est-ce qu'à ce moment-là, au niveau du ministère de l'Environnement ou autres mécanismes, il y a quelque chose que les citoyens pourraient faire pour lever un drapeau?

2895

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vais diriger la question à monsieur Laporte, puis je vais ajouter peut-être un complément à votre question. Est-ce que, advenant le cas qu'il y aurait des odeurs qui se dégagent suite au chauffage, et je comprends, là, la réponse de monsieur Murray, mais je veux seulement savoir si le ministère pourrait exiger, par exemple, des mesures d'atténuation, a posteriori, après l'autorisation du projet?

2900

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Oui. Merci pour votre question. Mais avant de répondre, je veux juste ajouter un complément de réponse à la question que j'ai prise en différé. Si le procédé transforme les composés et qu'il y a un nouveau composé qui se retrouve à la cheminée, bien, il est pris en compte dans les taux d'émission, il est pris en compte dans les modélisations. Donc, déjà, c'est prévu que le procédé en soi va décomposer des molécules, puis il va faire en sorte que cette molécule-là, elle se retrouve ou non à la cheminée. Donc, le fait de brûler, de transformer certaines molécules...

2905

2910

Mme CATHERINE RONDEAU :

Chauffer.

2915

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

... ça peut créer des composés qui sont odorants, sauf que c'est pris en compte actuellement dans la modélisation. Ensuite, s'il y a des problèmes d'odeurs, il y a toujours un système de plaintes qui... tout le monde peut déposer une plainte à Urgence-Environnement, et certainement qu'il y a des mesures d'atténuation qui sont possibles pour atténuer ces problématiques.

2920

Mme CATHERINE RONDEAU :

2925 Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2930 Parfait. Bien, merci, madame Rondeau.

Mme CATHERINE RONDEAU :

Ah, vous êtes rendu bon.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Si jamais je vous rencontre sur la rue, je vais vous nommer par votre nom. Merci. Merci de votre contribution également.

2940 Donc, je vais appeler la dernière intervenante, donc madame Fabienne Chabot. Madame Chabot. Rebonsoir.

Mme FABIENNE CHABOT :

2945 Rebonsoir. J'ai essayé de choisir parmi les questions lesquelles étaient mieux de soumettre...

LE PRÉSIDENT :

2950 Vous avez droit à deux autres que vous pourriez nous transmettre.

Mme FABIENNE CHABOT :

2955 Par écrit, c'est ça. Mais lesquelles s'écrivent mieux, puis lesquelles se...

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Excellent. OK, je comprends votre point. C'est bien.

2960

Mme FABIENNE CHABOT :

Ça s'adresse peut-être un peu plus à vous, les commissaires. Dans les... il y avait trois volets, là, environnement, économie... est-ce que...

2965

LE PRÉSIDENT :

Environnement, aspect socio et aspect économique.

2970

Mme FABIENNE CHABOT :

Voilà. Est-ce que vous prenez en considération l'impact sur les travailleurs de l'usine en question dans votre évaluation?

2975

LE PRÉSIDENT :

Je vous confirme que ça fait partie de notre analyse, oui.

2980

Mme FABIENNE CHABOT :

OK, parfait.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Parce que, donc, on fait une analyse complète des... ici, on parle de la composante... bien là, ce n'est pas social, là, c'est plus les composantes environnementales qui incluent la santé publique, là. Et, oui.

2990

Mme FABIENNE CHABOT :

J'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être des opportunités d'améliorer certaines manipulations, entre autres, là, de produits.

2995

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3000

Mme FABIENNE CHABOT :

OK. Ça, ça va. Puis mon autre question que... Ah, oui. Ça peut paraître anecdotique, mais quand même, ça vaut la peine d'aller vérifier. Les citoyens ont dit avoir observé des stations d'échantillonnage en 2020 ou 2021, mais qui possiblement auraient appartenus à une identité fédérale, soit Environnement Canada ou Santé Canada, puis je me souviens que vous avez dit qu'on pouvait leur redresser des questions. Ça fait que je ne connais pas les structures, mais est-ce que c'est possible de vérifier auprès d'eux s'il n'y a pas eu l'échantillonnage, ici, à Contrecoeur, dans les dernières années, là? On sait qu'au niveau provincial, on n'a peut-être pas de données récentes, mais est-ce que c'est une question qui peut se poser?

3005

3010

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez nous préciser, puis on va le faire, est-ce que vous pourriez nous préciser ces stations-là, elles étaient où approximativement?

3015

Mme FABIENNE CHABOT :

Je peux... est-ce que je pourrais me retourner à mon collègue? Est-ce que je pourrais le différer à mon collègue?

3020

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, allez-y. Votre collègue peut s'avancer à la table, en fait. Ça, c'est une opportunité qu'on donne aux gens. Donc, vous pouvez arriver deux pour poser une question, par exemple. Donc, monsieur Maher.

3030

M. MAXIME MAHER :

Oui.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. MAXIME MAHER :

3040

Bien, dans le fond, c'est que je ne me souviens pas de l'année, là, mais c'est pendant l'Halloween, mais il y avait des stations dans les nouveaux développements proches, les nouveaux développements plus vers Arcelor Mittal, il y avait des stations, je me souviens qu'il y avait soit santé publique ou Environnement Canada qui était inscrit sur ces stations-là. À partir de là, l'étude, je ne sais pas elle est où, je ne sais pas si ça a eu lieu. Je sais qu'il y a eu une étude en 2016 puis elle allait sortir en 2021. Donc, ça a été mesuré en 2021, j'imagine que ça va sortir dans quelques années encore.

3045

LE PRÉSIDENT :

3050

Donc là... donc ce que vous avez vu, c'est qu'il y avait une identification d'un ministère fédéral?

M. MAXIME MAHER :

3055

D'un ministère, mais je ne me souviens pas c'est lequel.

LE PRÉSIDENT :

3060

Ça va. Ça, ce point, ce n'est pas grave. Et vous avez parlé d'un secteur, pourriez-vous le répéter?

M. MAXIME MAHER :

3065

Mais c'est le nouveau développement, là, le dernier développement, où est-ce qu'il va avoir la nouvelle école, en fait, là. C'était dans un parc, là, c'était une espèce de remorque, là, avec un...

LE PRÉSIDENT :

3070

OK. OK, il y avait même... OK, c'était quand même assez...

M. MAXIME MAHER :

3075

Je ne pourrais pas dire.

LE PRÉSIDENT :

3080

C'est bon. Et donc, vous dites, c'est dans le coin du parc, pouvez-vous m'identifier le parc? Parce qu'en fait... et si on leur demande, il faut leur donner minimalement l'emplacement.

M. MAXIME MAHER :

3085

C'est parce que ça fait plusieurs années, puis comme je dis, là, c'était...

LE PRÉSIDENT :

3090

Oui, je comprends. Quand vous dites dans les nouveaux quartiers, là, c'est dans quel secteur, par exemple?

M. MAXIME MAHER :

3095 Oui, c'est ça, c'était dans...

Mme FABIENNE CHABOT :

3100 C'était autour du parc Amable-Marion, dans ce secteur-là, le nouveau développement.

LE PRÉSIDENT :

3105 C'est bon. Mais ça, c'est déjà plus précis. C'est bon. Excellent. Donc, écoutez, on va voir ce qu'on peut... on va poser la question et... Donc vous, là, ce que vous avez vu, c'est plus qu'un appareil, c'est une roulotte?

M. MAXIME MAHER :

3110 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Bon, bien, écoutez, on va poser la question. Oui.

M. MAXIME MAHER :

3115 Génial.

LE PRÉSIDENT :

3120 Parfait.

M. MAXIME MAHER :

3125 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup.

3130

Maintenant, voilà, ça termine notre première partie de l'audience. Donc, ça clôt officiellement la première partie de l'audience. Donc, j'ai quelques mots à vous adresser. La commission constate que les informations complémentaires... que des informations complémentaires sont attendues pour répondre aux questions qui ont été posées ce soir tant à l'initiateur qu'aux personnes-ressources. Donc, nous comptons recevoir au plus tard ces informations-là dans les prochaines 48 heures et elles seront déposées ensuite rapidement sur le site Web.

3135

Je ne veux pas dire qu'elles vont être déposées dans 48 heures, parce que nous, on doit valider les réponses et... prendre connaissance des réponses, et ensuite, autoriser qu'elles soient déposées sur le site du Web... sur le site Web du BAPE, pardon.

3140

Les questions et réponses ainsi que le nouveau document, les nouveaux documents vont être rendus publics, donc comme je viens de le mentionner, deviendront accessibles au bureau du BAPE ainsi que sur son site Web où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, je le répète, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à la bibliothèque de Contrecoeur. On y offre aussi plusieurs documents en version imprimée.

3145

Voilà. Donc, en deuxième partie de l'audience, celle qui va débiter le 22 octobre prochain, ici même, à 19 h, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présentes sont les bienvenus, toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission. Cette deuxième partie sera exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Donc, pour les interventions qui seront faites devant la commission, elles seront d'une durée de 15 minutes pour chacune des présentations, et mon collègue et moi pourrons échanger avec les intervenantes et les intervenants pour préciser ou éclaircir certains points de votre opinion.

3155

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission ou jusqu'à la fin de la deuxième partie s'ils n'ont pas été présentés en séance publique. Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes, donc d'avoir partagé votre point de vue ou de partager

3160

3165 votre point de vue en deuxième partie peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. Et je vous ai mentionné lors de mon allocution d'ouverture que pour les expériences que moi, j'ai vécues, et pour en avoir parlé avec mes collègues qui ont siégé sur des commissions, c'est à peu près toujours le cas. Donc, les interventions, les opinions qui nous sont transmises par le public font évoluer l'analyse que les commissions font des projets.

3170 Maintenant, comment exprimer votre opinion dans la deuxième partie de l'audience? Il y en a cinq. Je vous les rementionne, je les ai mentionnées dans mon allocution d'ouverture. Première, de transmettre un mémoire et de venir nous le présenter en séance publique dans une période d'environ 15 minutes; transmettre un mémoire sans le présenter en séance publique, donc vous pouvez nous déposer un mémoire, mais sans venir nous le présenter en séance publique; troisième manière, exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire, donc vous pouvez seulement venir nous parler pendant 15 minutes puis nous exprimer votre opinion sur le projet; quatrième façon, transmettre un commentaire de moins de 1000 caractères sans le présenter en audience publique; et la cinquième façon, c'est de transmettre une image commentée.

3180 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous devez vous inscrire avant le 7 octobre, 16 h, en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Ça, ici, c'est la déclaration de votre intention de venir soit nous présenter votre mémoire, soit venir nous exprimer une opinion verbale sans qu'il y ait eu dépôt de mémoire. Si vous désirez vous exprimer par écrit, vous devez nous transmettre soit votre mémoire, soit votre commentaire, soit votre image commentée avant le 17 octobre prochain, à 16 h, et en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Et dans les deux cas, l'intention, là, *Je parle à la commission* ou le dépôt de vos documents sont retrouvés sur le site Web du BAPE à la page qui concerne le dossier.

3190 Mais encore là, parfois, et avec raison, je peux le comprendre, les gens trouvent ça compliqué un peu, on donne les explications comme ça séance tenante. Si vous voulez des détails additionnels, si vous voulez qu'on vous aide dans ce processus-là, n'hésitez pas à contacter Kim Maloney ou Véronique Beaulieu qui vont se faire un plaisir de vous aider à vous inscrire dans ce processus-là. Et leurs coordonnées, ou les coordonnées de Kim Maloney, qui est la porte d'entrée du public vers la commission, est donnée sur le site Web du BAPE. Ça, c'est facile à trouver.

Donc, voilà. Donc là, il y a deux étapes. Si vous voulez vous exprimer devant la commission, il y a une date que j'ai mentionnée, donc qui est le 7 octobre avant 16 h. Mais si vous présentez un

3195 mémoire, si vous soumettez un mémoire et vous voulez le présenter à la commission, donc vous
avez deux étapes, c'est soumettre votre avis de vouloir venir le présenter verbalement, puis ensuite,
le soumettre, votre mémoire, et ça, c'est avant le 17 octobre 2024. Donc, on a deux dates
importantes, le 7 octobre pour les avis d'intention de venir parler à la commission et le 17 octobre,
16 h dans les deux cas, pour déposer vos documents, incluant la mémoire, les commentaires ou les
3200 images commentées. Donc ça, j'espère que c'est suffisamment clair. Mais si vous avez encore des
questions, n'hésitez pas à contacter Kim Maloney.

Les organismes sont également invités, parce que là, j'ai parlé d'individus, de personnes,
mais les organismes comme une association, un groupe environnemental, sont également invités à
3205 déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si
l'organisme a choisi de le présenter en séance publique, il doit désigner une personne autorisée à le
présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

Et aussi, pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section
3210 *Participer de notre site Web*. Donc, ça vous décrit notamment les modalités de participation puis ça
vous donne quelques conseils.

Un point que je me fais un devoir de toujours rappeler, il ne faut pas se laisser impressionner
par le mot mémoire, ce n'est pas un document de 100 pages qui est dédié à des experts. Il s'agit, en
3215 fait, d'un texte d'au plus de 1000 caractères. Ça, ça tient à peine dans une page, qui expose votre
point de vue, qui expose une analyse que vous faites, une préoccupation que vous avez ou une
recommandation que vous voulez nous faire.

Donc, un mémoire, ça peut tenir sur une page. Donc, il faut démystifier le terme. Ce n'est
3220 pas quelque chose... ce n'est pas un document, là, ce n'est pas une thèse de doctorat. Donc, sa
préparation ne nécessite pas nécessairement beaucoup de temps, mais peut enrichir grandement la
réflexion et l'analyse des commissaires.

Je tiens à rappeler que le BAPE aussi s'est donné une déclaration de service aux citoyens
3225 et met à votre disposition un questionnaire pour évaluer la qualité de nos services. Donc, je vous
remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle
pour les gens qui sont ici ce soir ou les gens qui sont en ligne, vous pouvez obtenir les formulaires
soit dans la section Commentaires du Facebook *live* ou sur notre site Web.

3230 Enfin, en terminant, je tiens à remercier le porte-parole de l'initiateur, monsieur Robert Murray, merci beaucoup de votre participation et toute votre équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information que vous nous avez fournie pendant cette première partie d'audience publique. Je sais que c'est exigeant, tant pour les personnes-ressources que pour l'équipe de l'initiateur, et la commission vous en est très reconnaissante. Donc, on a eu encore une fois, pendant cette commission-là, une très belle participation de toutes les parties, et ça nous a permis d'améliorer, d'augmenter notre connaissance du projet et aussi de répondre à nos interrogations ou aux choses qui n'étaient pas claires.

3240 Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet. Et vous l'avez sans doute remarqué, vous arriviez, vous présentiez votre question, ça nous amenait, moi et mon collègue Jacques, à apporter des compléments à votre question, parfois des compléments qu'on n'avait pas prévus, et donc ça, ça nous a permis aussi d'enrichir la connaissance qu'on avait du projet. Donc, je vous remercie, toutes les personnes qui sont venues nous poser des questions, ce qui nous a permis d'approfondir les différentes facettes du projet.

3245 Enfin, je remercie les gens à la technique, à la sténographie, l'équipe de la commission d'enquête ainsi que mon collègue Jacques Bénard, donc je remercie tout le monde qui nous ont supportés dans l'exercice de la commission. Et je vous dirais, finalement, au plaisir de vous revoir le 22 octobre prochain ici même, donc à 19 h. Merci à tout le monde.

3250

3255 FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

3260

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

3265

ET J'AI SIGNÉ :



3270

Aurélie Patin, s.o.